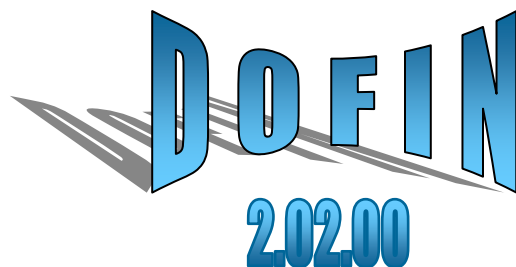




# Table des matières

<b>1.</b>	<b>MENU DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>2</b>
1.1	MENU.....	2
1.2	COMPTE (FPCOMPTE).....	2
1.3	TRANSFERT DE BUDGET (FPBUDGET) .....	5
1.4	BUDGÉTISATION - GESTION DU BUDGET (FPGSBUDG).....	6
1.5	GESTION DU BUDGET - GÉNÉRATION... (FPGSBUDG) .....	6
1.6	GESTION DU BUDGET - PRÉPARATION BUDGÉTAIRE... (FPGSPREP).....	7
1.7	GESTION DU BUDGET - IMPRESSION ... (FPGSBDIM) .....	8
1.8	ÉCRITURE DE JOURNAL (FPECRJRL) .....	9
1.9	RAPPORTS FINANCIERS (FPRAPFIN).....	10
1.10	GESTION DE PROJETS – HISTORIQUE (FPGSPRJT).....	11
1.11	LISTE DES PROJETS (FPLISPJT) .....	11
<b>2.</b>	<b>MENU DES COMPTES À PAYER .....</b>	<b>13</b>
2.1	LISTE DES COMMANDES (FPLISCOM).....	13
2.2	FACTURE – CHÈQUE MANUEL (FPCHQMNL) .....	13
2.3	FACTURE (FPFACTOR) .....	13
2.4	LISTE DES FACTURES (FPLISCAP) .....	14
2.5	CALCUL D'ESCOMPTE (FPCALESC) .....	14
2.6	AUTORISATION DES PAIEMENTS (FPAUTORI) .....	14
2.7	IMPRESSION DES PAIEMENTS (FPIMPCHQ) .....	15
2.8	DÉPÔT DIRECT (FPDEPDIR).....	15
2.9	PAIEMENTS (FPCHQE) .....	16
2.10	LISTE DES PAIEMENTS (FPLISCHQ).....	16
2.11	CONCILIATION BANCAIRE (FPCONCIL).....	17
<b>3.</b>	<b>MENU PETITE CAISSE .....</b>	<b>18</b>
3.1	ENREGISTREMENT DES DÉPENSES (FPPCDEP) .....	18
3.2	DEMANDE DE RENFLOUEMENT (FPCONDIC) .....	18
3.3	SUIVI DES DEMANDES – FERMETURE (FPPCSUI) .....	18
<b>4.</b>	<b>MENU DES COMPTES À RECEVOIR .....</b>	<b>19</b>
4.1	COMPTE À RECEVOIR (FPCAR) .....	19
4.2	LISTE DES COMPTES À RECEVOIR (FPLISCAR) .....	19
4.3	IMPRESSION DES FACTURES (FPLISFCT) .....	19
4.4	ENCAISSEMENT (FPENCAIS).....	20
<b>5.</b>	<b>MENU DES FOURNISSEURS .....</b>	<b>21</b>
5.1	FOURNISSEUR/CLIENT (FPFOURN).....	21
5.2	FOURNISSEURS LOCAUX (FPFRNLOC).....	21
5.3	GÉNÉRATION DES FEUILLETS FISCAUX (FPFRNT4A) .....	21
<b>6.</b>	<b>MENU DES EXPLOITATIONS .....</b>	<b>23</b>
6.1	MENU.....	23
6.2	COMPTABILISATION DE LA PAIE – TABLE DES REMISES (FPGCPTAB) .....	23
6.3	CHANGEMENT D'ANNÉE (FPCHGAN).....	24
6.4	INTERFACE DOFIN-TRAFFICS (FPTRAFIC) .....	24
6.5	LIENS EXTERNES – IMPUTATION (FPGAEIMP).....	24

<b>7.</b>	<b>MENU DES OUTILS.....</b>	<b>25</b>
7.1	MENU .....	25
7.2	PARAMÈTRES (FPPARAM) .....	25
7.3	SÉCURITÉ – PROFIL APPLICATION (FPPRFAPP) .....	26
7.4	SÉCURITÉ – PROFIL CONFIDENTIALITÉ (FPPRFCNF) .....	28
7.5	SÉCURITÉ – IMPRESSION DE LA SÉCURITÉ (FPIMPSEC) .....	28
7.6	TABLES – NOMENCLATURE (FPNOMEN).....	28
7.7	TABLES – TABLE DES CENTRES DE PROJETS (FPCPRJT).....	28
7.8	IMPRESSION – RÉIMP.-JOURNAUX (FPIMPJRL) .....	29
7.9	COHÉRENCE COMPTABLE (FPPANIQ) .....	30
7.10	SESSION DE TRAVAIL (FPSSNTRV).....	30
<b>8.</b>	<b>GÉNÉRAL .....</b>	<b>31</b>
8.1	LOGO (FPPFINANC) .....	31
8.2	ÉCRAN POUR LE DÉMARRAGE DE DOFIN.....	31
8.3	ÉCRAN DOFIN .....	31
8.4	TAILLE ORIGINALE DES ÉCRANS.....	31
8.5	VUES ET TABLES TEMPORAIRES .....	31
8.6	CHIFFRIERS .....	31
8.7	TERMINOLOGIE ANGLOPHONE .....	32
<b>9.</b>	<b>ÉTAPES DE L’INSTALLATION .....</b>	<b>33</b>



## ÉMISSION NOVEMBRE 2002

C'est avec grand plaisir que l'équipe Dofin rend disponible aujourd'hui la nouvelle version Dofin 2.02.00. Le point dominant de cette livraison est le nouveau volet **Dofin – Allocation des budgets** qui est maintenant rendu disponible pour les organismes qui opteront pour ce nouveau module.

Les autres points majeurs de cette version sont :

1. *Dictionnaire des comptes* : option pour afficher tous les montants inscrits au grand-livre;
2. *Gestion du budget* :
  - sélection, comptes ou catégories, traitement des comptes de l'exercice antérieur non transférés dans l'exercice courant, pour interrogation ou impression;
  - nouvelle approche pour la préparation budgétaire;
3. *Rapports financiers* : option pour traiter les comptes inactifs;
4. *Gestion des projets - historique*:
  - ajout d'un historique des modifications de budget;
  - option pour afficher les dépenses et revenus combinés ou séparés, soit pour les budgets, soit pour les autres opérations comptables;
5. *Liste des projets* :
  - sélection de projets non positionnelle
  - option pour afficher les dépenses et revenus combinés ou séparés;
6. *Conciliation bancaire*, option *terminer plus tard* du Dofin-école, validation supplémentaire pour balancer la conciliation avant d'effectuer une sauvegarde finale de la période;
7. *Liste des comptes à recevoir* : amélioration de la performance;
8. *Feuillets fiscaux* : amélioration pour traiter les factures transférées, courus à payer ... ;
9. *Cohérence comptable* : inscription dans les tâches planifiées;
10. *Écran général* – affichage, dans le bas de l'écran, du nom de la banque de données.

Cette version est une livraison intégrale de tous les programmes de Dofin et nécessite une mise à niveau de la banque de données Dofin. Avant de procéder à l'installation de cette version, il est primordial d'avoir installé au préalable la version Dofin 2.00.00. Les utilisateurs opérant encore la version 1.03.00 devront procéder à cette étape préliminaire. De plus, vu l'ampleur des modifications, les guides de Dofin ont été mis à jour et vous sont rendus disponibles dans cette livraison, sous forme de fichiers pdf. Ces guides font partie de l'installation de la version, vous n'avez donc pas à venir récupérer des fichiers supplémentaires. Il vous est possible d'accéder à cette documentation via le menu du ? de Dofin.

Cette nouvelle version n'a aucun impact sur les logiciels Achat et Infini.

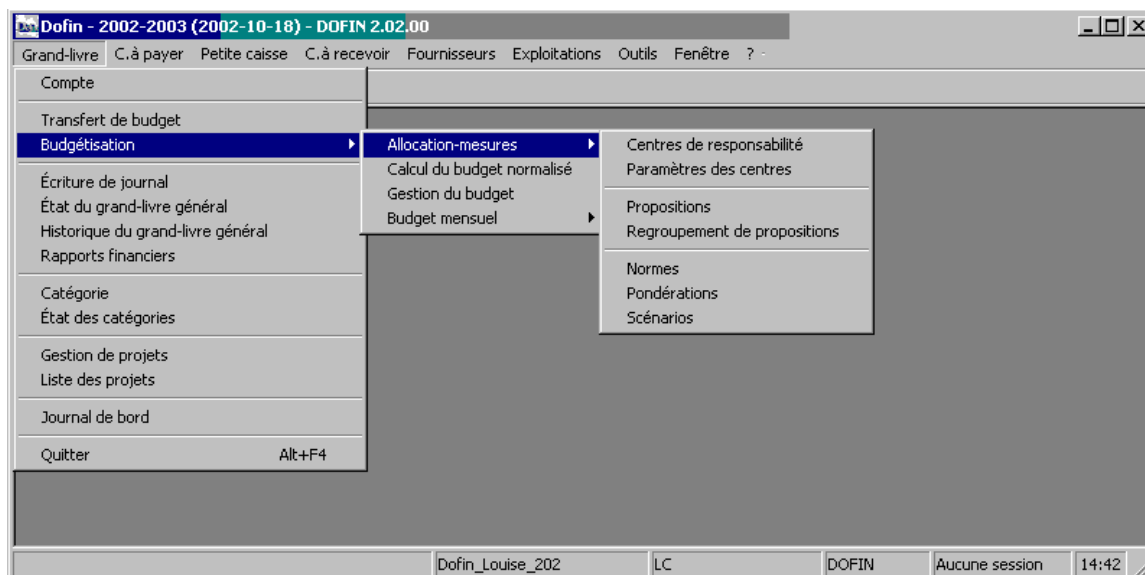
Dans ce document d'accompagnement, le nouveau volet *Dofin – Allocation des budgets* n'est pas expliqué. Nous vous référons aux Guides 1 et 2 de Dofin pour des explications détaillées.

Bonne lecture!

# 1. MENU DU GRAND-LIVRE GÉNÉRAL

## 1.1 MENU

Les activités **Gestion du budget** et **Budget mensuel** sont maintenant tributaires d'une nouvelle activité intitulée **Budgétisation**. À cette dernière s'est ajoutée l'activité **Allocation-mesures**, où de nouvelles fonctions relatives à la normalisation du budget se sont greffées, ainsi que l'activité **Calcul du budget normalisé**. Toutes les nouvelles activités associées à l'Allocation budgétaire ne sont pas expliquées dans la présente documentation d'appoint. Nous vous invitons à consulter les Guides 1 et 2 de Dofin pour vous familiariser avec cette nouvelle facilité.

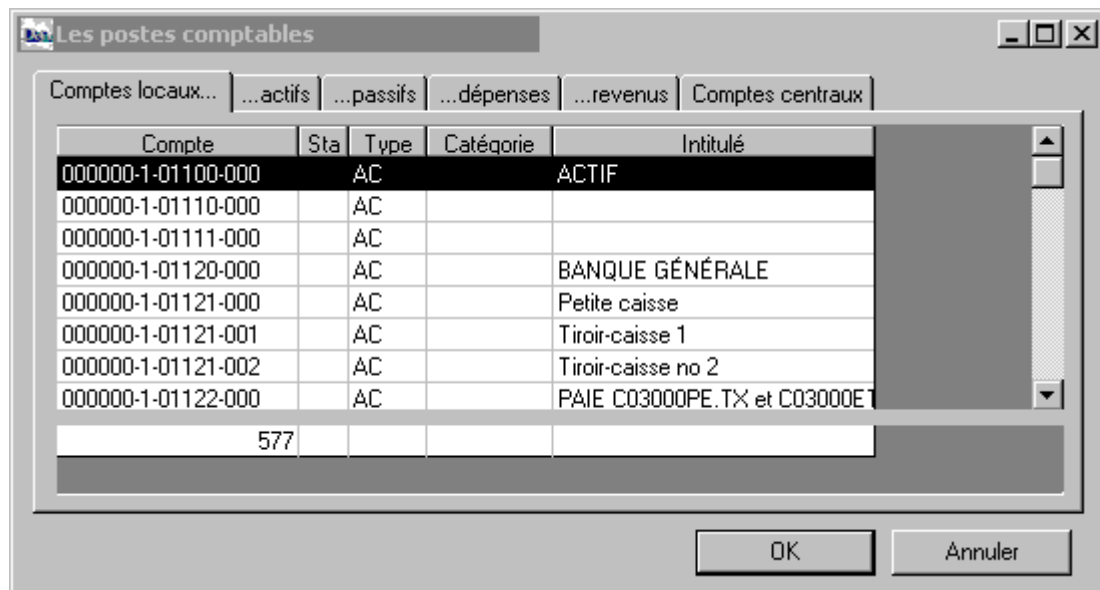


## 1.2 COMPTE (FPCOMPTE)

- 1.2.1 Le dictionnaire des comptes a été enrichi afin de permettre ...
- ... une visualisation globale de tous les montants, en fonction de la sélection inscrite, et ce, toujours en fonction des comptes autorisés par le profil confidentialité;
  - ... de transférer dans Excel les comptes et leurs montants, selon l'onglet sélectionné.

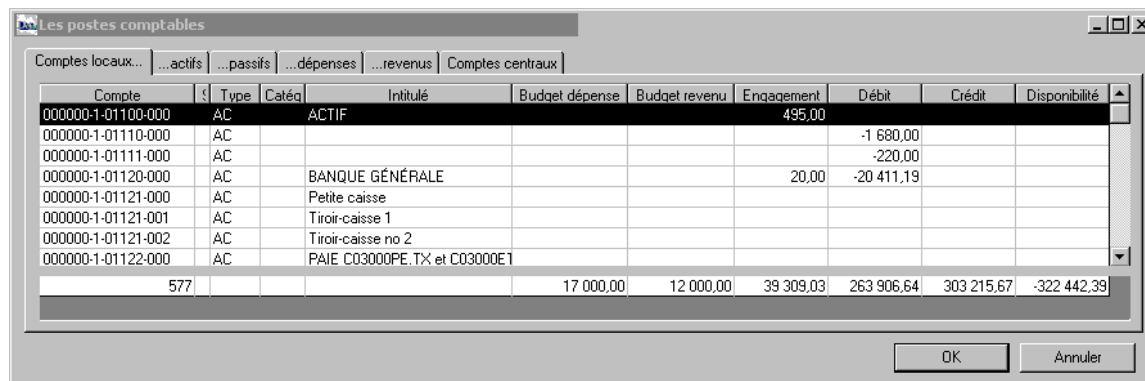
Cet affichage de montants est optionnel. Lors de l'appel initial du dictionnaire, les informations disponibles sont :

- le compte;
- le statut;
- la catégorie;
- l'intitulé.



Si l'utilisateur désire voir les montants associés à chacun des comptes, il devra alors utiliser la nouvelle icône ajoutée dans la barre d'outils. Pour revenir à l'affichage sans montants, alors il faudra utiliser l'autre nouvelle icône pour les retraits . Selon l'onglet sélectionné, les colonnes de montants peuvent varier.

Si onglet des **Comptes locaux...** ou des **Comptes centraux**, les montants sont : budget dépense, budget revenu, engagement, débit, crédit et disponibilité.



Si onglet des comptes **...actifs** ou **...passifs**, les montants sont : budget initial, budget anticipé, budget ajusté, engagement, solde, budget antérieur et solde antérieur.

Compte	Intitulé	Budget initial	Budget anticipé	Budget ajusté	Engagement	Solde	Budget antérieur	Solde antérieur
811004-1-01120-000	BANQUE LOCALE					-5 669,53		-5 665,75
811004-1-01120-001	BANQUE LOCALE APP 811004							
811004-1-01120-002	BANQUE LOCALE APP 811004							
811004-1-01121-001	Tiroir-caisse no 1					175,00		
811004-1-01121-002	Tiroir-caisse no 2							
811005-1-01120-000	BANQUE LOCALE							-1 175,00
811005-1-01600-000					100,00			120,00
32					695,00	-27 617,72		-27 377,02

Si onglet des comptes **...dépendances** ou **...revenus**, les montants sont : budget initial, budget anticipé, budget ajusté, engagement, dépense ou revenu, disponibilité, budget antérieur et dépense antérieure ou revenu antérieur.

Compte	Ty	Catégorie	Intitulé	Budget initial	Budget anticipé	Budget ajusté	Engagement	Dépense	Disponibilité	Budget antérieur
811004-1-51100-221	DE	999999999	COMMISS. ÉCOLES & COMITÉS							
811004-1-51100-401	DE	001A02	COMMISS. ÉCOLES & COMITÉS				100,00		-100,00	160,00
811004-1-51100-402	DE	811A01	COMMISS. ÉCOLES & COMITÉS				100,00		-100,00	-60,00
811004-1-51100-403	DE	811A01	COMMISS. ÉCOLES & COMITÉS							-100,00
811004-1-51100-404	DE	811A01	COMMISS. ÉCOLES & COMITÉS				15,00		-15,00	
811004-1-51100-405	DE	811A01	COMMISS. ÉCOLES & COMITÉS					695,51	-695,51	
811004-1-63000-500	DE	999999999	ENTRETIEN MENAGER .Se					575,12	-575,12	
811004-1-72000-810	DE									
342				5 000,00	5 000,00	17 000,00	37 301,03	291 524,36	-311 825,39	19 610,00

### 1.2.2 Validation des comptes de salaire pour les effectifs.

Dans la version actuelle de Dofin, pour accéder à la plaquette des effectifs de l'écran Compte, il faut que dans les Paramètres, la case soit cochée pour activer les fonctions sur les effectifs. Systématiquement, des effectifs pouvaient être associés à tous les comptes ayant une nature 1\*\*. Avec la nouvelle version, il y a maintenant un nouveau paramètre à considérer, celui du «salaire brut», lequel sert à déterminer plus spécifiquement l'objet de dépense des comptes de salaire pour les effectifs. Ces deux (2) paramètres sur la budgétisation sont dorénavant inscrits dans un nouvel onglet *Budget* de l'écran des Paramètres. Le programme va dorénavant valider en plus ce nouveau paramètre afin de permettre l'accès à la plaquette **Effectifs ...** dans l'écran Compte. Par défaut, ce champ aura la valeur 1\*\*.

### 1.3 TRANSFERT DE BUDGET (FPBUDGET)

- 1.3.1 L'écran pour la «Création d'un état» appelé par l'icône de l'équerre n'affiche pas la longueur adéquate pour les champs «diminution» et «commentaire» dans le cas où la budgétisation des effectifs n'est pas activée dans les paramètres. Modification apportée.
- 1.3.2 L'**impression du bloc-notes** est maintenant disponible via l'écran pour la «Création d'un état» appelé par l'icône de l'équerre.
- 1.3.3 Lors d'une interrogation, en utilisant les icônes de suivant et précédent, si l'un des comptes du transfert n'est pas autorisé, il y a présentement affichage du message «*Aucun compte de ce transfert de budget ne vous est autorisé.*». L'utilisateur doit alors activer le «OK» et passer au suivant où la même opération se répète dans un cas similaire. Maintenant, le programme va faire automatiquement la recherche avant de vous afficher un transfert dont un des postes comptables vous est autorisé. Le sablier restera actif durant ce temps. Afin que ce sablier ne reste actif trop longtemps entre 2 affichages, Dofin émettra le message pré-cité après 20 recherches infructueuses. L'utilisateur pourra alors cliquer sur le «OK» et poursuivre la recherche avec les icônes de suivant ou précédent.
- 1.3.4 Modification d'un message d'erreur faisant référence à un «compte d'origine» plutôt qu'à un «compte d'équilibre».  
Ancien : «*Le compte d'origine est inactif. Le statut du compte doit être actif.*»  
Nouveau : «*Le compte d'équilibre est inactif. Le statut du compte doit être actif.*»
- 1.3.5 Le chiffrier du transfert de budget, suite à l'insertion de comptes, n'affiche que les premiers comptes inscrits. La barre de sélection reste toujours sur le premier compte au lieu de se positionner sur le dernier compte inscrit. De ce fait, l'utilisateur ne peut voir les comptes au fur et à mesure qu'ils sont insérés. Modification apportée.
- 1.3.6 Modification de l'écran sur l'affichage des totaux afin de les présenter dans un chiffrier de sommation. L'avantage d'un chiffrier pour les totaux est que lorsqu'il y a agrandissement ou réduction de la colonne de montants, les totaux suivent.

Compte	Augmentation		Diminution		Commentaire
	Budget	Effectifs	Budget	Effectifs	
811004-1-13000-402	1 000,00				Ceci est le commentaire de 40 po
811004-1-13000-401			1 000,00		Ceci est le commentaire de 40 po
811004-1-13000-403	10 000,00				Ceci est le commentaire de 40 po
811004-1-13000-900	10 000,00				Ceci est le commentaire de 40 po

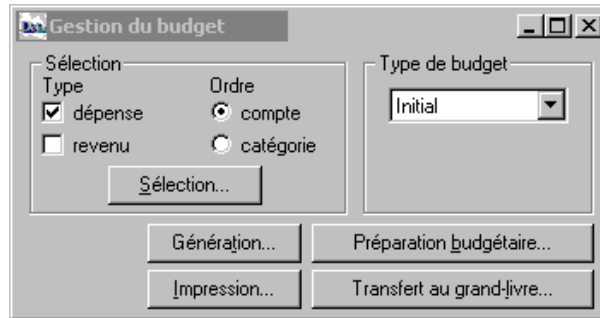
  

Dépense	3	11 000,00		1 000,00	LC - Louise Casavant
Revenu	1	10 000,00			Comptabilisé le 2002-10-06



#### 1.4 BUDGÉTISATION - GESTION DU BUDGET (FPGSBUDG)

Cette image d'écran n'a pas été modifiée. Par contre, le programme a été altéré en fonction des changements apportés aux écrans sous-jacents de la génération, préparation ainsi que l'impression suite au développement de *l'Allocation des budgets*. Plus d'options et plus de sélections concernant les choix de colonnes à afficher et à imprimer. Ces nouvelles sélections sont disponibles même si vous n'opérez pas le nouveau module, que vous soyez utilisateur du Dofin de base ou du Dofin plus.



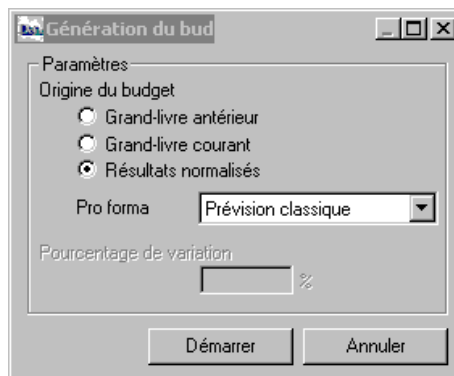
#### **Sélection de comptes ou de catégories**

Dorénavant, afin de comparer adéquatement les montants de l'exercice courant versus ceux de l'exercice antérieur, le programme vous affichera les comptes de l'exercice antérieur et non transférés dans l'exercice courant, en fonction de la sélection de comptes ou de catégories que vous avez effectuée. Mais attention ...

- ces comptes ne sont affichés strictement que si dans les colonnes sélectionnées il y en a au moins une qui est associée à l'exercice financier antérieur;
- ces comptes ne sont pas modifiables;
- la valeur inscrite dans le champ *Statut*, si cette colonne est sélectionnée, sera **P** signifiant «année passée»;
- pour une sélection de catégories, le code de catégorie doit exister dans l'exercice courant.

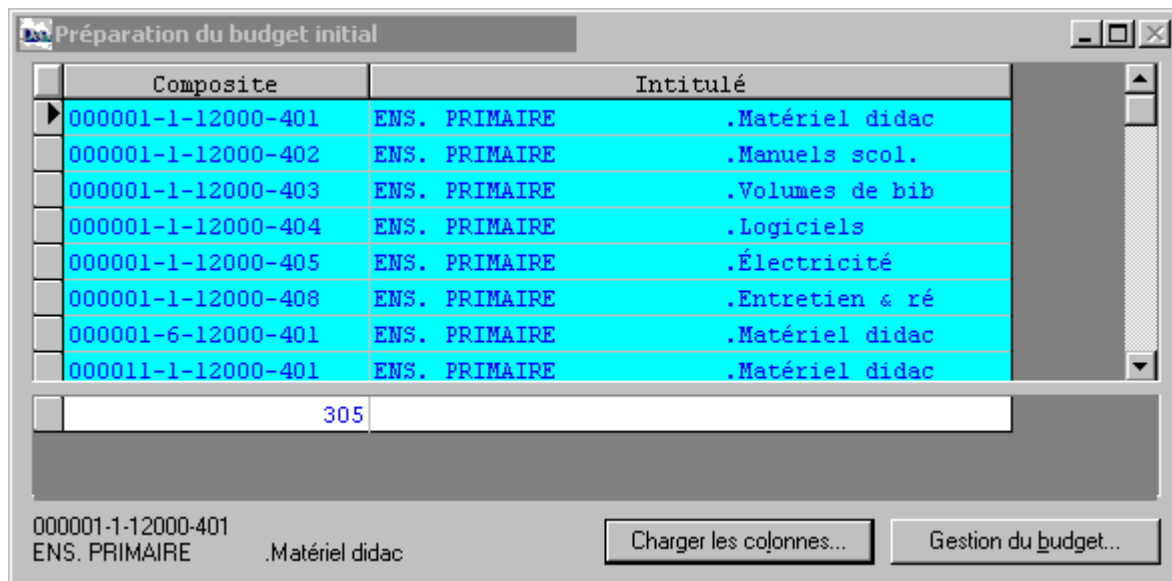
#### 1.5 GESTION DU BUDGET - Génération... (FPGSBUDG)

Pour l'Allocation des budgets, ajout d'une nouvelle option pour la récupération du budget selon les résultats normalisés. Il est entendu que cette nouvelle option ne devient accessible que pour les usagers ayant fait l'acquisition du nouveau module.

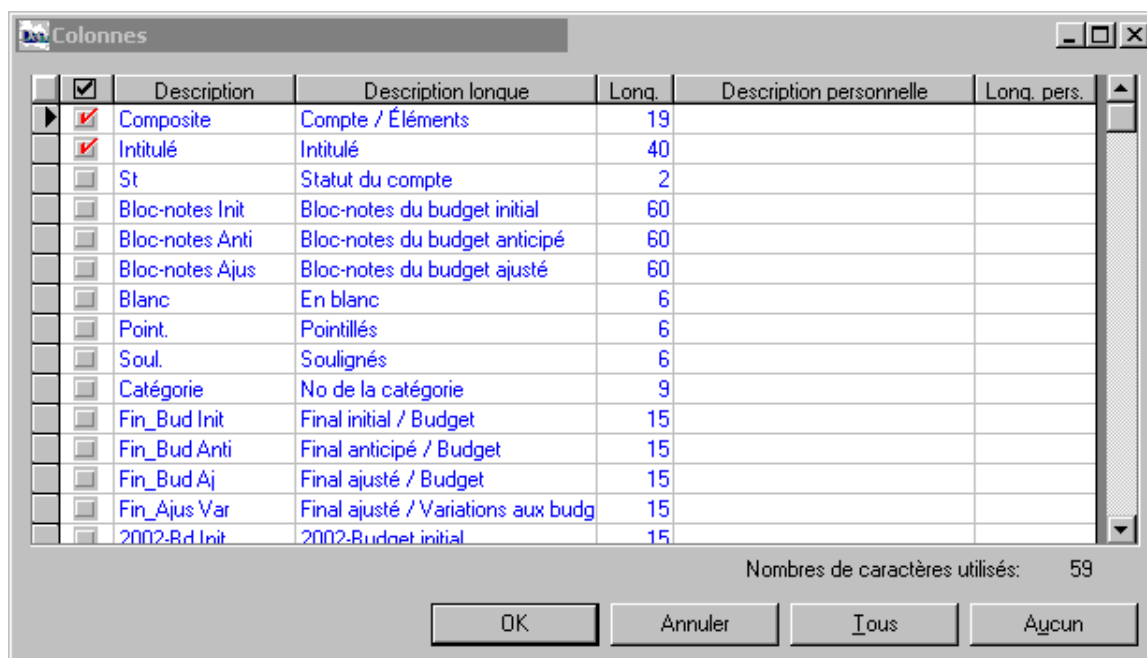


## 1.6 GESTION DU BUDGET - Préparation budgétaire... (FGSPREP)

1.6.1 Lorsqu'on accède la toute première fois à l'écran de la préparation budgétaire, c'est une image vide qui apparaît. L'utilisateur doit alors effectuer la fonction **Charger les colonnes ...** afin de sélectionner les informations à faire afficher. Cette nouvelle approche vous permet d'afficher un plus grand nombre de colonnes selon les choix effectués.



1.6.2 Par la plaquette **Charger les colonnes ...**, l'image suivante apparaît en vous proposant un choix de colonnes à afficher. De prime abord, ce sont principalement les mêmes colonnes d'information auxquelles vous êtes habitués. Pour les utilisateurs ayant fait l'acquisition du module Allocation budgétaire, des colonnes supplémentaires viendront s'y insérer.



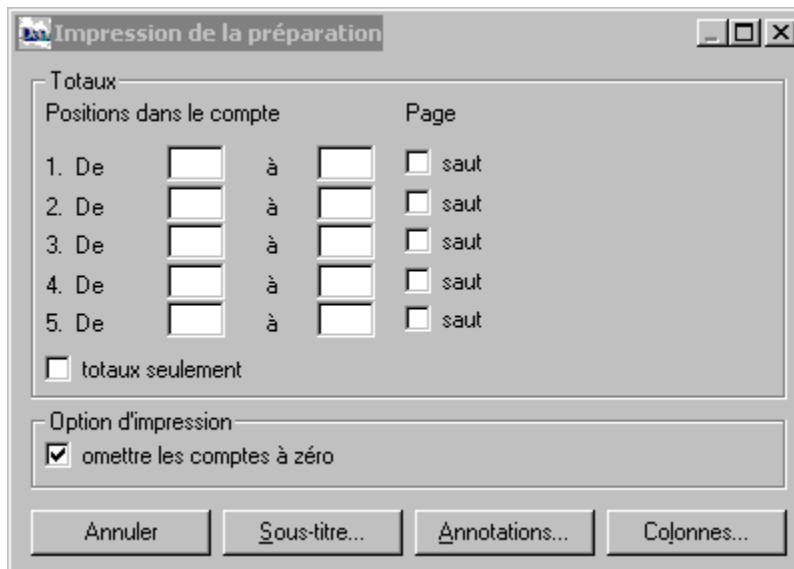
Voici un résumé des nouveautés de cette fenêtre :

- quelques modifications concernant les trois (3) termes associés à la préparation ; exemple : *Prép.- Bd init* est changé pour *Fin\_BudInit*;
- pour la préparation du budget ajusté, ajout d'un nouveau champ, *Fin\_AjusVar*, vous permettant ainsi de visualiser les différences entre le budget ajusté actuel et le nouveau budget ajusté en préparation inscrit dans le champ *Fin\_BudAj*; ce nouveau champ concernant la variation a été intégré à la préparation budgétaire suite au développement de l'Allocation budgétaire. Il est géré par Dofin et non modifiable directement;
- deux (2) nouveaux indicateurs, *Transfert au Glg* et *Provenance du budget*, résultant également du nouveau module de l'Allocation budgétaire;
- cinq (5) possibilités, d'ajouter des espaces en blanc, des pointillés ou des soulignés;
- opportunité de déplacer les colonnes selon l'ordre désiré par l'utilisateur, avec les icônes disponibles dans la barre d'outils, pour fins d'affichage ou d'impression;
- possibilité d'attribuer une description personnelle pour le nom de la colonne ainsi qu'une longueur personnelle.

L'utilisation des *Jeux d'écrans*, du *Menu Outils*, est fortement conseillée afin d'éviter la restructuration des colonnes à chaque fois que l'usager sort de la fonction *Gestion du budget* et y revient.

Concernant les jeux d'écrans, si avec l'ancienne version des jeux avaient été créés pour la *Gestion du budget*, ils seront détruits automatiquement par l'installation de la nouvelle version.

## 1.7 GESTION DU BUDGET - Impression ... (FPGSBDIM)



- 1.7.1 Cet écran a été modifié afin de permettre 5 niveaux de totaux, plutôt que 4, ainsi qu'un choix de colonnes identique à celui de la *Préparation budgétaire*. Il ne sera pas nécessaire de refaire d'autres sélections de colonnes si elles ont été préalablement faites via l'écran de la *Préparation budgétaire*.
- 1.7.2 Concernant l'impression d'une liste par catégorie, une modification mineure a été apportée. Il manquait un espace entre le code et la description de la catégorie. Ce manque était visible seulement dans le cas où votre code de catégorie était complété à neuf (9) positions. Modification apportée.
- 1.7.3 Autre modification sur la liste, dorénavant un astérisque sera imprimé à la gauche du poste comptable afin de distinguer les comptes qui n'ont pas été modifiés via la préparation budgétaire.

## **1.8 ÉCRITURE DE JOURNAL (FPECRJRL)**

- 1.8.1 Pour une écriture récurrente, fonction inhérente du volet Dofin École, problème de dédoublement des postes de bilan pour le CTI et le RTI. Lorsqu'une écriture déjà sauvegardée contient les comptes de bilan cti et rti, et que cette écriture est par la suite enregistrée comme une écriture récurrente, lors du rappel de cette écriture le programme génère une fois de trop les comptes de bilan pour le cti et le rti. Modification apportée.

*Note : Les modèles d'écritures récurrentes incluant du cti / rti devront être détruits.*

- 1.8.2 Affichage incomplet d'une écriture comportant un nombre déterminé de postes comptables, (cas reproduit avec 11 ou 12 comptes), où pour le dernier compte le montant ne s'affichait pas. Par contre, en cliquant dans la fenêtre de cette écriture, un rafraîchissement s'effectuait et le petit coquin de montant se montrait le bout du nez. Modification apportée.
- 1.8.3 Écriture en double. Situation incongrue où deux (2) utilisateurs enregistrent simultanément des écritures et que l'une de celles-ci porte le même numéro dans les deux (2) sessions. Modification apportée pour réduire à néant ce genre de situation.
- 1.8.4 Dans certaines situations, lors de l'interrogation d'une écriture, via la plaquette **Rechercher**, il arrivait qu'aucun affichage ne se produise. Modification technique apportée sur la façon de lire l'historique afin d'éviter ce genre de situation.
- 1.8.5 Lors d'une interrogation, en utilisant les icônes de suivant et précédent, si l'un des comptes de l'écriture ne vous est pas autorisé, il y a présentement affichage du message «*Aucun compte de cette écriture de journal ne vous est autorisé.*». L'utilisateur doit alors activer le «OK» et passer à l'écriture suivante où la même opération se répète dans un cas similaire. Maintenant, ce message ne sera plus affiché. Le programme va faire automatiquement la recherche avant de vous afficher une écriture où l'un des postes comptables vous est autorisé. Les numéros d'écriture vont défiler rapidement, sans que les comptes ne soient affichés. Dès qu'une écriture répond au profil confidentialité de l'utilisateur, alors elle est affichée. Durant le défilement, l'utilisateur peut en tout temps, soit cliquer sur la plaquette **Rechercher** pour arrêter le défilement ou tout simplement quitter l'écran.

## 1.9 RAPPORTS FINANCIERS (FPRAPFIN)

- 1.9.1 *Rapport annuel fiscal*, onglets selon les types de comptes pour l'affichage des colonnes du rapport. Dans ce type de rapport, pour les choix de colonnes le programme affiche l'année selon la date de comptabilisation. Exemple, si Dofin est ouvert dans l'exercice 2002-2003 avec une date de comptabilisation du 2002-10-23, le choix de colonnes propose 2002. Dans le cas où la date de comptabilisation est le 2003-05-10 et que l'année subséquente 2003-2004 n'existe pas, le programme affichait le premier exercice financier créé dans la banque de données de Dofin, tel que 1998, au lieu de 2003. Modification apportée.
- 1.9.2 *Rapport annuel budgétaire*, liste comparative entre 2 années, problème d'impression de montants qui se retrouvent dans des colonnes et qui ne devraient pas l'être, dans le cas où ...  
... dans l'onglet *Options d'impression*, une option d'impression par catégorie est demandée;  
... le compte n'appartient pas à la même catégorie dans les 2 années.
- Le même compte se retrouvant dans 2 catégories, le programme imprimait les montants pour les 2 années, et ce pour chaque catégorie. Modification apportée.
- 1.9.3 *Rapport personnalisé budgétaire*. Lorsque «dépense et revenu» sont combinés sur le même rapport, pour une sélection de période telle que «du 2001-07-01 au 2002-01-31» ou bien «du 07-01 au 01-31», le montant calculé pour le budget de dépense était reporté dans la colonne du budget de revenu. Modification apportée.
- 1.9.4 *Rapport personnalisé budgétaire*. Pour une sélection de période MM-JJ, lorsque la période de début est 07-01, les transactions imputées avant cette date seront incluses dans le traitement; idem, pour la période de fin, si 06-30, les transactions imputées après cette date seront également incluses dans le traitement.
- 1.9.5 Sur la liste, la sélection des centres/projets sera désormais imprimée au tout début de la liste. Modification identique pour la liste des projets. Exemples :
- | <u>Centre/projet</u> | <u>Signification</u>                                   |
|----------------------|--|
| 001/                 | tous les projets du centre 001                         |
| 002/PRO-00           | le projet PRO-00 du centre 002                         |
| 003/PR*              | tous les projets débutant par PR pour le centre 003    |
| /PR*                 | tous les projets débutant par PR pour tous les centres |
| /PRO-00              | le projet PRO_00 pour tous les centres                 |
- 1.9.6 Sur la liste, lorsque dans l'onglet *Colonnes* il y a une sélection pour une colonne «en blanc», le programme imprimait des soulignés pour les totaux et les sous-totaux dans cette colonne, au lieu de ne rien imprimer. Modification apportée.
- 1.9.7 Sur la liste, modification concernant le décalage, vers la gauche, au niveau de certaines données, dans le cas où une colonne en blanc est disposée avant une colonne budgétaire ou réelle.
- 1.9.8 Modification de l'écran, onglet *Options d'impression*, afin d'y ajouter une option pour «Omettre les comptes inactifs».

## 1.10 GESTION DE PROJETS – HISTORIQUE (FPGSPRJT)

- 1.10.1 Pour l'affichage des transactions à l'historique des projets, il y a maintenant une option permettant de **visualiser les dépenses et les revenus, globalement ou séparément**. Une modification de l'écran permet de pointer sur l'un ou l'autre. Par défaut, toutes les transactions sont affichées. Cette modification est également opérationnelle dans la liste des projets.
- 1.10.2 Toujours pour l'historique des projets, une grande nouveauté, celle de l'ajout d'un **suivi des modifications de budgets**. Effectivement, une trace de toutes les modifications est conservée. De ce fait, il sera possible de visualiser tous les changements apportés. Suite à l'installation de cette nouvelle version, les budgets existants seront inscrits dans la table de l'historique des budgets. Étant donné que dans cette table nous conservons le nom de l'utilisateur qui a effectué la modification, alors «DÉFAUT» sera associé aux budgets déjà inscrits dans les projets.

La modification des budgets s'effectue comme actuellement, c'est-à-dire que l'utilisateur inscrit le montant de budget qu'il désire associer au projet. Dans l'écran pour l'historique des budgets, nous y retrouverons une transaction ayant comme montant la différence entre l'ancien budget et le nouveau budget. Également, si le champ «note» est complété, nous retrouverons cette note dans le chiffrier de l'historique des budgets.

Que ce soit l'historique des dépenses/revenus ou l'historique des budgets, l'accessibilité de ces informations se fait toujours via la plaquette **Historique ...** de l'écran de la Gestion des budgets. C'est par la sélection d'un onglet que l'utilisateur peut visualiser les informations désirées. Comme tous les autres chiffriers, une impression peut s'effectuer via l'icône de l'équerre.

Séqu	Date m.a.j.	Dépense	Revenu	Modifié par	Note	Banque	Apparte
3	2002-10-24	100,00		Nom de l'utilisateur	Ajustement de dernière minute		
2	2002-10-24	300,00		Nom de l'utilisateur			
1	2002-10-06		300,00	LC - Louise Casavant			

Séqu	Dépense	Revenu
3	400,00	300,00

## 1.11 LISTE DES PROJETS (FPLISPJT)

- 1.11.1 Pour la liste des projets, il y a maintenant une option permettant d'**imprimer les dépenses et les revenus, globalement ou séparément**. Une modification de l'écran permet de pointer sur l'un ou l'autre. Par défaut, toutes les transactions sont imprimées.

Cette nouvelle option s'applique à toutes les listes offertes dans cet écran. Cette modification est également opérationnelle dans l'écran de la Gestion de projets.

Option dépenses : sur la liste nous retrouvons les montants de budget dépense, l'engagement, la dépense ainsi que la disponibilité

Option revenus : sur la liste nous retrouvons les montants de budget revenu, le revenu ainsi que la disponibilité.

- 1.11.2 Plaquette **Sélection ...** Lorsqu'un code de projet se retrouve dans plusieurs centres, la sélection de projets affiche la description du projet rencontré pour le premier centre de projets traité par le programme. Ainsi, si je sélectionne un projet «A» pour un centre de projets précis «2», la description du projet «A» sera celle de ce même projet mais du centre «X». Le problème d'affichage se produisait suite à une confirmation de sélection et lorsque l'on cliquait à nouveau sur la plaquette de la sélection. Modification apportée.
- 1.11.3 Plaquette **Sélection ...** Dans le champ «Projets», l'utilisation de l'astérisque ne sera plus positionnelle. Exemple : présentement pour des codes de projets débutant par EB dont certains sont à 3 positions, d'autres à 4 positions et d'autres à 5 positions, l'utilisateur doit inscrire EB\*, EB\*\* et EB\*\*\* . Dorénavant, il sera possible d'inscrire seulement EB\* pour sélectionner tous les projets débutant par EB.
- 1.11.4 Sur la liste, la sélection des centres/projets sera désormais imprimée au tout début de la liste. Modification identique pour les rapports financiers. Exemples :
- | <u>Centre/projet</u> | <u>Signification</u>                                   |
|----------------------|--|
| 001/                 | tous les projets du centre 001                         |
| 002/PRO-00           | le projet PRO-00 du centre 002                         |
| 003/PR*              | tous les projets débutant par PR pour le centre 003    |
| /PR*                 | tous les projets débutant par PR pour tous les centres |
| /PRO-00              | le projet PRO_00 pour tous les centres                 |
- 1.11.5 Liste *sommaire des centres de projets*. Dans le cas d'une sélection de centres, la description du centre était celle de l'exercice antérieur et non celle de l'exercice courant. Modification apportée.
- 1.11.6 Liste *sommaire des centres de projets*. Les centres pour lesquels aucun projet n'est associé, seront quand même imprimés s'ils font partie de la sélection.
- 1.11.7 Liste *sommaire des projets*. L'impression de la description du projet est présentement limitée à 30 caractères. Par contre, si la liste est demandée séparément pour les dépenses ou les revenus, alors cette description est imprimée avec les 40 caractères.
- 1.11.8 Liste *détaillée par compte/fournisseur* et sélection « dép./rev. sans projets ». Dans le champ «Projets», avec une impression en format paysage, il pouvait arriver qu'il manque des informations dans le bas d'une page. Modification apportée.
- 1.11.9 Écran *Gestion de projets*, affichage d'un centre; sans sortir de l'écran Gestion, modification du centre via l'écran de la *Table des centres*; retour à l'écran de la Gestion et clic sur la plaquette **Tous...** Résultat : message d'avertissement pour informer qu'il y a eu modification. Le message affiché était quelque peu erroné. Il a donc été adapté.  
Ancien : «Ce centre de projets a été modifié entre temps. Pour obtenir les informations à jour, cliquez sur le bouton presseur '='.»  
Nouveau : «Ce centre de projets a été modifié entre temps. Effectuez une recherche s.v.p.»

## 2. MENU DES COMPTES À PAYER

### 2.1 LISTE DES COMMANDES (FPLISCOM)

Sur la liste, si une sélection centre/projets est demandée, cette sélection sera alors imprimée au début de la liste. Exemples :

<u>Centre de projets (écran)</u>	<u>Impression sur la liste</u>
Seulement case cochée	Centre(s) / projet(s) : Tous
Case cochée et un centre inscrit	Centre(s) / projet(s) : 001
Case cochée, centre inscrit et sélection de projets	Centre(s) / projet(s) : 001/PRO-00


### 2.2 FACTURE – CHÈQUE MANUEL (FPCHQMNL)

Pour l'enregistrement d'un chèque manuel ayant plusieurs factures, une validation plus adéquate a été apportée concernant le montant maximum permis, celui indiqué dans le profil administratif en utilisation. Lors de la validation, le programme additionnait deux (2) fois le montant des factures déjà associées au chèque manuel. De ce fait, même si en pratique le montant total des factures ne dépassait pas le maximum permis, cette validation bloquait l'enregistrement des factures subséquentes associées à ce même chèque. Un message d'avertissement était alors émis tel que : « Le montant maximum autorisé pour le paiement est de ...\$ ». Modification apportée.

Exemple : le montant maximum permis est de 5 000\$. Une 1<sup>ère</sup> facture de 4000\$ est enregistrée avec le numéro de paiement 35. Inscription d'une 2<sup>e</sup> facture au montant de 400\$, toujours pour le même fournisseur. Dans l'écran du paiement manuel, inscription du numéro de paiement 35. Suite à la confirmation, affichage du message d'avertissement précité.

### 2.3 FACTURE (FPFACTOR)

2.3.1 Pour une banque école dite **autonome**, c'est-à-dire que dans la table des banques locales, la case est cochée pour «paiements automatiques», une nouvelle validation s'est ajoutée lors de la création ou de la modification de *facture*. Le montant de la facture est maintenant validé versus le montant maximum des paiements inscrit dans le profil administratif en utilisation. Si le maximum est atteint, l'enregistrement de la facture est refusé. La validation ne traite qu'une facture à la fois. Pour la validation de plusieurs factures associées au même fournisseur, cette dernière sera effectuée lors de l'autorisation des paiements.

2.3.2 Dans l'écran facture, à la droite du champ «fournisseur» il y a une icône  qui permet d'afficher le bloc «commentaire ...» inscrit dans le dossier du fournisseur/client. Dorénavant, afin de savoir si l'information existe ou non, un point d'exclamation sera affiché au dessus de cette icône.

2.3.3 Dans le cas où dans les paramètres il est indiqué une restriction sur la position du code de fonds, si une facture réfère à une commande et qu'il y a liquidation, c'est le compte de contrepartie «engagements non liquidés» du fonds 1 qui est mis à jour et non celui du fonds 2. Modification apportée.



- 2.3.4 Si un fournisseur accorde un escompte, une validation supplémentaire est effectuée sur la date de la facture. Dans le cas où elle correspond à la date de la comptabilisation, le message «*La facture est escomptable. La date de la facture est-elle conforme?*» est affiché. Cette validation est effectuée à la sauvegarde de la facture.
- 2.3.5 Modification pour éviter l'enregistrement d'une facture sans aucun fournisseur. Cette situation se produit dans le cas d'une nouvelle facture associée à un fournisseur local que l'utilisateur vient de créer et qu'il détruit juste avant la sauvegarde de la facture. La cohérence comptable est quand même maintenue. Maintenant, dans cette situation, suite à la sauvegarde Dofin affiche \*\*\*\* fournisseur inexistant\*\*\* dans le champ de la raison sociale ainsi qu'un message approprié.
- 2.3.6 Dans l'écran de la facture, la case «courus à payer» n'est pas accessible lorsque l'exercice précédent est barré dans les Paramètres. Cette validation ne s'appliquait pas dans le cas des dates de verrouillage. Modification apportée.
- 2.4 LISTE DES FACTURES (FPLISCAP)**
- Lorsque dans les Paramètres, onglet C. à payer, la case n'est pas cochée pour activer les fonctions d'approbation des factures, la colonne **App** sur la liste des factures n'est pas imprimée. Mais, dans le cas où dans l'écran de la *Liste des factures*, l'utilisateur coche et décoche un ou plusieurs statuts ou propriétés, cette colonne s'imprime quand même. Modification apportée pour valider les paramètres d'une façon plus exhaustive.
- 2.5 CALCUL D'ESCOMPTE (FPCADESC)**
- Modification du traitement de cette production afin qu'elle ne soit plus exclusive. Cette nouvelle approche permettra le déclenchement de cette production par plusieurs entités simultanément. Le centre administratif ainsi que les écoles ne se nuiront pas mutuellement si chacun exécute cette fonction. D'autre part, s'il advenait un arrêt anormal, il n'est plus requis de revenir sur une prise de copie. L'utilisateur pourra redémarrer sa production qui reprendra à son point d'arrêt. Considérant le fait que les factures sont traitées par code d'appartenance, seules seront bloquées les factures du code d'appartenance en utilisation.
- 2.6 AUTORISATION DES PAIEMENTS (FPAUTORI)**
- 2.6.1 Pour une banque école dite **autonome**, c'est-à-dire que dans la table des banques locales la case est cochée pour «paiements automatiques», une nouvelle validation s'est ajoutée pour un fournisseur dont le total du chèque à émettre dépasse le montant maximum inscrit dans le profil administratif. Si oui, alors aucun chèque n'est émis pour ce fournisseur. Ce dernier est alors inscrit sur la liste de rejets avec le message « Maximum paiement dépassé »
- 2.6.2 Lorsqu'une facture est enregistrée pour un fournisseur mais payée à un fournisseur/chèque, le programme autorisation des paiements enregistrerait le déboursé à ce fournisseur/chèque plutôt qu'au fournisseur du compte à payer. Modification apportée.
- 2.6.3 Lorsque le filtre est utilisé pour la sélection des fournisseurs, après la simulation la sélection disparaît. L'utilisateur doit refaire la sélection du filtre pour la mise à jour sinon tous les fournisseurs sont traités. Modification apportée pour conserver la sélection.

## 2.7 IMPRESSION DES PAIEMENTS (FPIMPCHQ)

- 2.7.1 Affichage par défaut de « 1 » dans le champ « Série » de l'écran *Impression des paiements* lorsque dans les *Paramètres*, onglet *Général*, la case pour la **restriction sur la position** indique 0. Cet affichage par défaut se fait pour l'impression des paiements manuels ainsi que dans le cas d'une reprise d'impression. Cette nouvelle validation s'applique également pour l'écran *Paiements* ainsi que pour l'écran *Liste des paiements*.
- 2.7.2 Lors de l'impression de la liste des déboursés, le statut du chèque devient en «circulation». Aucune vérification n'était faite à savoir qu'un autre utilisateur pouvait annuler ce chèque, entre le moment où ce dernier était imprimé et celui où son statut changeait suite à l'impression de la liste des déboursés. Donc, par l'annulation le statut passait à «annulé» et par la liste des déboursés, il redevenait en «circulation» permettant ainsi une deuxième annulation. Maintenant, une validation s'effectue pour ne pas changer le statut «annulé» dans une telle situation.
- 2.7.3 Sur les formulaires, le montant en lettres est imprimé lorsque la case «montant en lettres» est cochée. Dans le cas d'un paiement dont le montant excède le million, cette option ne peut s'appliquer. Afin d'avertir l'utilisateur, Dofin va maintenant afficher un message, et ce, juste avant de produire la liste des déboursés. S'il y a un seul chèque de plus d'un million, le message à l'écran est « *Le montant en lettres n'a pu être imprimé sur le chèque ..... Vérifiez s.v.p.* » ; lorsque plusieurs chèques, le message est « *Le montant en lettres n'a pu être imprimé sur certains chèques. Vérifiez s.v.p.* ».
- 2.7.4 Lorsque la case est cochée pour l'envoi par courriel de l'avis de dépôt, le libellé **déposé** est remplacé par **courriel** sur le formulaire du fournisseur ayant une adresse de courriel dans son dossier. Pour le fournisseur n'ayant pas de courriel mais participant quand même au dépôt direct, alors le terme «\*déposé\*» est retenu. Cette nouvelle approche est opérationnelle quel que soit le type de formulaire utilisé.
- 2.7.5 Pour une banque école dite autonome, lorsque l'impression des paiements est demandée, il peut arriver que rien ne se passe, ni impression, ni message. Si l'utilisateur retourne à l'étape *Autorisation de paiements*, il obtient le message «*Il y a des paiements en attente d'impression. Autorisation refusée*». Cette situation se produit lorsque au préalable l'utilisateur a procédé selon une certaine séquence d'actions qui sont :
- Autorisation d'un seul paiement : un indicateur est alors incrémenté à 1;
  - Aucune impression de ce paiement : l'indicateur reste à 1;
  - Annulation de ce paiement: il n'y a donc plus de chèque à imprimer;
  - Création de nouvelles factures ;
  - Autorisation de paiements : message avertissant qu'il y a des paiements en attente d'impression . Raison : l'indicateur est encore à 1.
  - Impression des paiements : rien ne se passe car le chèque a été annulé.

Maintenant, dans une telle situation, l'impression des paiements se poursuit même si aucun chèque n'est imprimé, car c'est à ce moment-là que l'indicateur est remis à zéro.

## 2.8 DÉPÔT DIRECT (FPDEPDIR)

Sur la liste des rejets, lorsque le numéro de fournisseur est de 9 positions, il y a décalage vers la droite de la raison sociale tandis que le motif du rejet est décalé vers la gauche. Modification apportée.

## 2.9 PAIEMENTS (FPCHQE)

- 2.9.1 Affichage par défaut de « 1 » dans le champ « Série » de l'écran des *Paiements* lorsque dans les *Paramètres*, onglet *Général*, la case pour la restriction sur la position indique 0. Cette nouvelle validation s'applique également dans l'écran *Impression des paiements* ainsi que dans l'écran *Liste des paiements*.
- 2.9.2 Pour la **conciliation**, modification afin d'activer la liste de défilement au fur et à mesure que les chèques sont conciliés. Présentement, si l'utilisateur concilie 500 chèques, il n'y a toujours que les premiers chèques conciliés qui apparaissent dans la liste de défilement. L'utilisateur doit faire défiler les chèques manuellement.
- 2.9.3 Pour la conciliation massive des paiements, l'utilisation de la plaquette **Parcourir...**, pour trouver l'emplacement du fichier des chèques à concilier ou celui de la configuration du lot, change le répertoire par défaut ce qui nous amène à l'obtention d'une bombe lors d'un changement de *Session de travail*. Le message est :
- ```
Pile : > GuiLoadMenu
      LogInit
Requête : sopen
Description : Fichier>..\bin\DCFMENU.INI>inexistant
```
- Modification apportée.
- 2.9.4 Pour l'annulation d'un paiement dont la facture est un couru à payer, si l'exercice précédent est barré ou qu'il y a une date effective de verrouillage dans le profil administratif, lorsque cet utilisateur est considéré comme administrateur de Dofin les transactions d'annulation sont quand même générées. La modification consiste à ne plus affecter l'exercice antérieur. Dans cette situation, le compte surplus/déficit est utilisé dans l'exercice courant, comme pour un utilisateur non administrateur dans une situation similaire.
- 2.9.5 Dans le cas d'une annulation d'un paiement dont la facture est un payé d'avance, même si l'exercice subséquent est barré, contrairement à l'annulation d'un couru à payer les transactions d'annulation vont affecter les deux exercices pour inverser les montants, que l'utilisateur soit administrateur de Dofin ou non.
- 2.9.6 Dans le cas d'annulation d'un chèque, validation supplémentaire à savoir s'il est concilié temporairement via la fonction *Terminer plus tard*. Dans ce cas, le message suivant est émis : «*Ce paiement a été concilié temporairement. Action refusée.*»
- 2.9.7 Filtre des paiements. Parmi les critères de sélection, il y a la donnée «Conc.» dont la valeur est 0 ou 1 pour indiquer si le paiement est concilié temporairement ou non avec l'option du *terminer plus tard* de la conciliation bancaire, fonction inhérente à l'addenda école. La signification du 0 et 1 était inversée. Modification apportée.
- 2.9.8 L'écran des paiements se présente sous forme de chiffrier mais l'icône de l'équerre n'est pas incluse dans la barre d'outils comme pour tous les autres chiffriers. Modification apportée.

## 2.10 LISTE DES PAIEMENTS (FPLISCHQ)

- 2.10.1 Affichage par défaut de « 1 » dans le champ « Série » de l'écran *Liste des paiements* lorsque dans les *Paramètres*, onglet *Général*, la case pour la restriction sur la position indique 0. Cette nouvelle validation s'applique également dans l'écran *Paiements* ainsi que dans l'écran *Impression des paiements*.

- 2.10.2 Modification technique sur certaines variables dites globales converties en locales pour éviter la situation où lorsque deux listes très longues sont démarrées simultanément et que la première liste hérite de la sélection de la deuxième.
- 2.10.3 Lorsqu'une sélection de paiements ne contient que des exclusions un problème d'impression de chèques en double se produit si les exclusions sont indiquées comme suit :
- de 3 à
  - de 13 à 14
  - de 15 à
- La modification est apportée pour traiter adéquatement ce genre de situation.

## **2.11 CONCILIATION BANCAIRE (FPCONCIL)**

- 2.11.1 Lorsque l'addenda école est opérationnel, la fonction «terminer plus tard» de la conciliation est rendue disponible. Pour cet utilisateur, avec la nouvelle version une validation supplémentaire est effectuée lors de la sauvegarde. Dofin s'assure que la différence entre le solde concilié de la banque et celui des livres est 0,00. Dans le cas contraire, la sauvegarde n'est pas autorisée. Le message «*La conciliation est hors-balance. S.v.p., veuillez procéder aux corrections qui s'imposent ou bien 'Terminer plus tard'.*» est alors affiché. L'utilisateur peut alors utiliser la plaquette **Terminer plus tard** tant et aussi longtemps que la conciliation de cette période ne balance pas.
- 2.11.2 L'écran pour les redressements bancaires est modifié par l'ajout de l'icône des trois petits points afin d'y inscrire un bloc-notes. Suite à la sauvegarde du redressement bancaire, il est possible d'interroger ce bloc-notes via l'écran écriture de journal.
- 2.11.3 Pour un dépôt, il est possible dans Dofin d'enregistrer des encaissements supplémentaires, avec la même date de comptabilisation ou non. Dans l'écran de la conciliation, aucun problème :
- pour un dépôt non déjà concilié et «sauvegardé», si même date de comptabilisation, alors affichage du nouveau total de ce dépôt;
  - toujours pour un dépôt non déjà concilié et «sauvegardé», si date de comptabilisation différente, alors ajout d'une 2<sup>e</sup> ligne, pour ce même no de dépôt, dans l'écran de la conciliation;
  - pour un dépôt déjà concilié et «sauvegardé», quelle que soit la date de comptabilisation, alors ajout systématique d'une 2<sup>e</sup> ligne identifiant ce dépôt dans l'écran de la conciliation.

Avec l'option «terminer plus tard», pour une même date de comptabilisation, le programme ajoutait le montant des nouveaux encaissements au dépôt déjà concilié temporairement au lieu d'ajouter une 2<sup>e</sup> ligne dans l'écran de la conciliation. Aux historiques, seules les transactions initiales de ce dépôt étaient cochées «conciliées temporairement». Conséquemment, la liste des effets en circulation ne pouvait donner le même montant que celui affiché dans l'écran de la conciliation. Dorénavant, dans une telle situation, une 2<sup>e</sup> ligne identifiera le dépôt avec le total des nouveaux encaissements. Modification apportée.

- 2.11.4 Impression de la liste des effets en circulation. Modification conséquente à la correction précédente afin de refléter adéquatement les dépôts en circulation.

### 3. MENU PETITE CAISSE

#### 3.1 ENREGISTREMENT DES DÉPENSES (FPPCDEP)

- 3.1.1 Pour une dépense de petite caisse, transaction taxable avec tps (cti) et tvq (rti) dont les montants sont différents de ceux calculés par le système, si modification de cette dépense afin d'y ajouter, soit un deuxième poste comptable, soit un projet ou pour toute autre considération, Dofin recalcule automatiquement les montants de taxes. Modification apportée pour ne pas recalculer les taxes.
- 3.1.2 Dans le cas où l'utilisateur inscrit un numéro de chèque pour une note de crédit, et que sans changer le curseur de champ par la touche Tab ou par la souris, il clique directement sur la plaquette **OK**, le message «*Le paiement devient négatif. Action refusée.*» lui est alors affiché. Ce message apparaît même si une facture positive associée au même numéro de chèque avait été préalablement enregistrée. Modification apportée.
- 3.1.3 Si une dépense est associée à un projet, la disponibilité de ce projet est affichée dans l'écran du détail de la dépense. Dans le cas où cette fonction *Enregistrement des dépenses* est cochée seulement «autorisation» dans le profil Application, cette disponibilité du projet est erronée. Modification apportée.
- 3.1.4 Suite à l'inscription d'une dépense de petite caisse, si aucune sauvegarde n'est effectuée et que la touche ESC est activée, Dofin pose 2 fois la question «*Désirez-vous quitter sans enregistrer cette dépense?*» En répondant oui à chacune, il y a alors une sortie anormale de Dofin. Modification apportée.
- 3.1.5 Lorsque deux dépenses de petite caisse entrées consécutivement sont du même montant, fournisseur différent ou non, aucun calcul de taxes n'est effectué pour la seconde dépense. Modification apportée.
- 3.1.6 Dans l'écran Détail de la dépense, lorsqu'on inscrit une racine de comptes et qu'on accède immédiatement au dictionnaire, dès que l'on revient dans l'écran du détail avec ou non un compte sélectionné, les types de taxes qui étaient à «ristourne» et «remboursement» sont modifiés pour «cti» et «rti». De plus, si le compte est inscrit et que la touche Tab est activée, ces types de taxes sont encore modifiés pour «n/appl.». Modification pour conserver les types initiaux.

#### 3.2 DEMANDE DE RENFLOUEMENT (FPCONDIC)

Dans l'écran *Demande de renfloement*, par la plaquette **Réimpression...** sont affichées toutes les demandes et pour chacune d'elles est indiqué le nom de l'utilisateur ayant initié cette demande. Dans le cas où le code de cet utilisateur est détruit, la demande lui étant associée n'apparaît plus dans la liste. Maintenant, dans cette situation, la demande sera affichée avec le terme **\*inconnu\*** indiqué dans le champ du nom de l'utilisateur.

#### 3.3 SUIVI DES DEMANDES – FERMETURE (FPPCSUI)

(Dofin expérimentation seulement) Lorsqu'un exercice financier est verrouillé dans les paramètres, ou que dans le profil administratif il y a une date de verrouillage effective, la sauvegarde est rendue inaccessible pour tous les utilisateurs. Par contre, dans l'onglet *Fermeture* de l'écran du *Suivi*, si on coche la case «activer la fermeture», la disquette devient disponible. Modification apportée.

## 4. MENU DES COMPTES À RECEVOIR

### 4.1 COMPTE À RECEVOIR (FPCAR)

- 4.1.1 L'utilisation de la touche TAB ne positionne pas le curseur sur la plaquette **Dates...** Modification apportée.
- 4.1.2 Lorsqu'une facture est enregistrée avec un profil ayant un code d'appartenance autre que celui du centre administratif (blanc), ce code est affiché dans le bas de l'écran de la facture de compte à recevoir. Si la dimension de la fenêtre est modifiée par l'utilisateur, l'appartenance reste affichée à son emplacement initial au lieu de suivre la nouvelle dimension. Modification apportée.
- 4.1.3 Pour une facture transférée, lorsqu'il y a une modification sur un poste autre que celui du surplus/déficit, il y a un message d'avertissement qui se termine par «...*Vous devez quitter par la porte.*» Ce message n'avait pas été modifié suite à l'instauration de la barre d'outils. Maintenant, il se terminera par « ...*Vous devez quitter par la plaquette 'Annuler'.*».

### 4.2 LISTE DES COMPTES À RECEVOIR (FPLISCAR)

- 4.2.1 Pour qu'une facture soit imprimée sur la liste des comptes à recevoir et perçus, Dofin s'assure que tous les postes comptables soient autorisés à l'utilisateur. Le problème se situe au niveau de la facture interservice où, dans le cas d'un service décentralisé, seuls les postes de l'unité émettrice sont habituellement permis. Dans cette situation, cette facture ne peut se retrouver sur la liste des comptes perçus. Avec cette nouvelle version, la validation des postes comptables se limite à l'unité émettrice mais à l'impression tous les postes seront imprimés, unité émettrice et unité réceptrice.
- 4.2.2 Modification technique pour éviter une certaine lenteur à l'impression de la liste des comptes à recevoir.

### 4.3 IMPRESSION DES FACTURES (FPLISFCT)

- 4.3.1 Modification limitant l'accès au champ «code d'appartenance». Présentement, le code d'appartenance de l'utilisateur s'affiche par défaut dans cet écran avec la possibilité d'en sélectionner un autre via la liste déroulante. De ce fait, une école peut sélectionner le code d'appartenance «centre administratif» et imprimer les factures enregistrées via le centre administratif. Dorénavant, pour un utilisateur ayant un code d'appartenance autre que «blanc» dans son profil confidentialité, le champ «Appartenance» de l'écran *Impression des factures* affichera le code tout en le rendant inaccessible. Par contre, pour un utilisateur associé à un code d'appartenance «blanc», le champ continuera de demeurer accessible pour fin de sélection.
- 4.3.2 Pour l'impression des factures interservices, le calcul du nombre de pages est erroné. De ce fait, dans certaines situations, sur le formulaire le programme indique page 1 de 2 mais il n'y a pas de page 2. Modification apportée.

#### **4.4 ENCAISSEMENT (FPENCAIS)**

- 4.4.1 Suite à une sauvegarde, si utilisation de l'icône «nouveau dossier» ou CTRL+N, il y a affichage du message «*Désirez-vous blanchir sans enregistrer cet encaissement?*» Certains utilisateurs doutant de leur sauvegarde antérieure répondent non. Mais, voyant que la disquette n'est plus accessible, donc que l'enregistrement s'est bien effectué, l'icône pour un nouveau dossier est de nouveau activée : cette fois-ci l'utilisateur répond oui. Afin d'éviter cette situation, la modification consiste à ne plus afficher ce message.
- 4.4.2 Pour un encaissement direct, si par défaut les types de taxes sont différents de «taxable», lorsque l'usager change le type de la tps pour taxable, qu'il modifie le montant affiché et que par la suite il modifie le type de taxe pour la tvq, Dofin recalcule à nouveau le montant de la tps. La modification consiste à ne pas refaire le calcul des montants de taxe, dans un cas similaire.
- 4.4.3 Avec l'utilisation de la plaquette **Comptes à rec...** il est possible d'enregistrer un montant perçu d'avance. Lorsque ce montant est confirmé via l'icône de la caisse enregistreuse, mais non sauvegardé, si un double clic est effectué sur cette transaction, une sortie anormale de Dofin se produit. Afin d'éviter une telle situation, la transaction sera éliminée par le double clic. L'usager devra refaire son perçu d'avance.
- 4.4.4 Dans l'écran affiché par la plaquette **Comptes à rec...** si les touches MAJ+C sont utilisées pour inscrire un «C» majuscule dans la partie commentaire de cet écran, c'est l'icône de la caisse enregistreuse qui est activée puisque ces touches lui sont associées. Subséquemment, afin d'éviter ce quiproquo, la caisse enregistreuse n'aura plus de touches qui lui seront dédiées.

## 5. MENU DES FOURNISSEURS

### 5.1 FOURNISSEUR/CLIENT (FPFOURN)

- 5.1.1 *Écran – plaquette des revenus.* Un *État personnalisé* du chiffrier affiché par la plaquette des revenus peut être imprimé via l'icône de l'équerre. Pour cette impression, le bloc-notes enregistré dans une facture de comptes à recevoir, ou pour un encaissement direct, peut être sélectionné. Présentement, une seule ligne de 60 caractères de ce bloc-notes est imprimé. La modification consiste à imprimer tout le contenu du bloc-notes, à raison de 60 caractères par ligne.
- 5.1.2 *Écran – plaquette commentaire.* Visuellement, afin d'informer l'utilisateur que le bloc commentaire est complété dans le dossier du fournisseur/client, il y aura un point d'exclamation qui sera affiché à la gauche de la plaquette, tel que **! Commentaire...**
- 5.1.3 *Traitement – destruction.* Pour la destruction d'un dossier de fournisseur, il y a présentement une vérification à savoir s'il existe des transactions à l'historique correspondant à l'exercice courant. Si oui, la destruction est permise. Conséquence : si des transactions existent pour ce fournisseur, dans les historiques des exercices antérieurs, alors aucune raison sociale ne peut être associée à ces transactions. La modification consiste donc à étendre la validation à tous les exercices financiers de la banque de données de Dofin avant de procéder à la destruction de ce dossier. Un message approprié indiquera les exercices financiers où ce dossier a été utilisé. Cette nouvelle approche sera éventuellement intégrée à l'élimination massive.
- 5.1.4 *Traitement - validation de l'existence du N.A.S.* Dans les propriétés du dossier, si la case pour le feuillet fiscal est cochée, il y a maintenant une validation à savoir si le champ «numéro d'assurance social» est complété. Si non, à la confirmation des données inscrites dans les propriétés, le message suivant apparaîtra : «*Pour demander le feuillet fiscal, veuillez inscrire un numéro d'assurance social s.v.p.* »

### 5.2 FOURNISSEURS LOCAUX (FPRNLOC)

Pour la destruction d'un fournisseur local, validation identique à celle d'un fournisseur régulier à savoir l'existence de transactions à l'historique des années antérieures.

### 5.3 GÉNÉRATION DES FEUILLETS FISCAUX (FPFRNT4A)

- 5.3.1 *Écran - saut de page par fournisseur.* Pour la liste détaillée où les factures de chaque fournisseur traité sont imprimées, ajout d'une option pour effectuer un saut de page après chacun de ces fournisseurs. Cette amélioration permet à l'utilisateur de joindre cette page d'information aux feuillets fiscaux qui seront remis au fournisseur.
- 5.3.2 *Traitement – factures à zéro.* Le programme pour la génération des feuillets fiscaux traite les factures payées dans l'année fiscale en considérant, entre autres critères, la sélection de comptes mentionnée par l'utilisateur. Présentement, certaines de ces factures étant à zéro ne sont pas traitées. Effectivement, pour les factures payées sur un mauvais poste comptable, l'utilisateur effectue la correction par l'enregistrement d'une facture à zéro, c'est-à-dire en inscrivant le poste comptable erroné ainsi que le bon poste. Cette facture passe à l'autorisation des paiements mais n'apparaît sur aucun talon de chèque. Elle est donc considérée comme payée. Pour ce type de facture, la modification consiste à



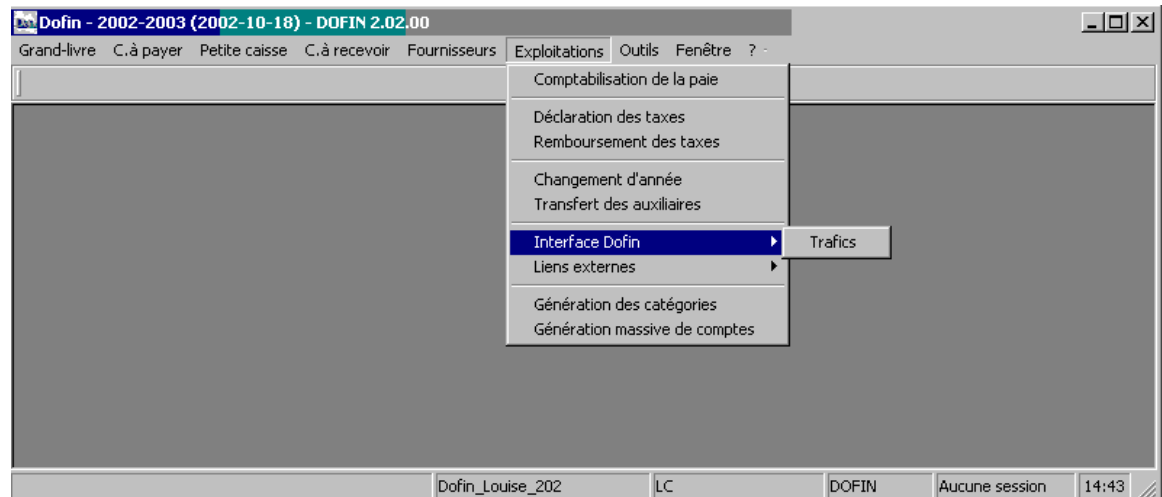
inclure le montant du compte, faisant partie de la sélection mentionnée par l'utilisateur, dans le total du fournisseur pour le feuillet fiscal.

- 5.3.3 *Traitement - fournisseur-chèque.* Pour le traitement des fournisseurs référant à un fournisseur-chèque, présentement les données, imprimées sur la liste ainsi que dans le fichier séquentiel généré, sont associées au fournisseur de la facture et non au fournisseur du déboursé. Afin de vous permettre un meilleur contrôle, ces informations seront désormais imprimées sur la liste des rejets avec un message approprié.
- 5.3.4 *Traitement - facture transférée et facture cumulée.* Présentement, une facture transférée étant payée sur un compte de dépense transitoire, ne sera retenue pour la génération des feuillets fiscaux que si ce compte est inclus dans la sélection de comptes mentionnée par l'utilisateur. Autrement, cette facture se retrouve sur la liste de rejets. Dorénavant, une facture transférée sera incluse dans le traitement des feuillets fiscaux, même si le compte transitoire n'est pas sélectionné, et aucune mention de cette facture ne sera sur la liste de rejets. Traitement similaire pour une facture cumulée.
- 5.3.5 *Traitement - facture origine «cours à payer» et facture «payés d'avance».* Dorénavant, ces factures ne se retrouveront plus sur la liste des rejets si les postes comptables correspondent à la sélection de comptes, naturellement exception faite des comptes de bilan utilisés spécifiquement pour ces types de factures.
- 5.3.6 *Traitement - tps et tvq.* Tous les montants de taxes, quel que soit le type de taxe utilisé lors de l'enregistrement de la facture, sont maintenant exclus de la sommation calculée pour le fournisseur traité.
- 5.3.7 *Traitement – factures similaires.* Dans le cas où le même numéro de facture est enregistré pour plusieurs fournisseurs, et que ces factures ont tous le même poste comptable, l'ordre de traitement des données à l'historique pouvait donner un résultat erroné pour certains de ces fournisseurs. Modification apportée.
- 5.3.8 *Listes - rejets, sommaire et détaillée.* Sur toutes ces listes, impression du numéro d'assurance social ainsi que de l'adresse.

## 6. MENU DES EXPLOITATIONS

### 6.1 MENU

Dans ce menu, une seule petite modification, celle du changement de l'intitulé de l'activité *Interface Dofin-Trafics* pour *Interface Dofin* avec la fonction *Trafics* en extension. La raison de ce changement est pour faciliter l'ajout éventuel de liens supplémentaires.



### 6.2 COMPTABILISATION DE LA PAIE – TABLE DES REMISES (FPGCPTAB)

- 6.2.1 Pour l'écran affiché via la plaquette **Table...**, modification pour que la plaquette **Annuler** reste positionnée dans le bas de l'écran, lors de l'agrandissement de cette fenêtre.
- 6.2.2 Modification technique pour éviter une bombe, avec le message «*Une seule transaction à la fois par connexion!!!*», à la création d'un compte dans l'exercice précédent. Cette bombe se produit lorsque le programme essaie d'ouvrir à nouveau une connexion déjà ouverte.
- 6.2.3 Par la comptabilisation de la paie, Dofin récupère les chèques de salaire, si l'option a été cochée dans le système de Paie lors de l'exécution de la fonction *Imputation*. Si le chèque récupéré a été annulé par la Paie, alors Dofin modifie le statut de ce chèque, lequel a été enregistré lors d'une comptabilisation antérieure. Ce statut devient «annulé». De plus, des transactions d'annulation sont également générées et affectent le compte de banque et le compte de salaire net des paramètres de Dofin. Le problème survient dans le cas où ce chèque avait un statut autre que «circulation» dans Dofin. Dorénavant, dans une telle situation, aucune annulation ne sera effectuée et ce chèque se retrouvera sur la liste des *Chèques annulés et inexistants*, générée par le programme de la comptabilisation de la paie, avec un message approprié. L'utilisateur devra quand même porter une attention particulière aux transactions générées par la Paie pour ce chèque annulé.

- 6.2.4 Dans l'écran de la comptabilisation, l'utilisation de la plaquette **Parcourir...** change le répertoire par défaut ce qui nous amène à l'obtention d'une bombe lors d'un changement de *Session de travail*. Le message est :
- |               |                                       |
|---------------|---------------------------------------|
| Pile :        | > GuiLoadMenu<br>Loglnit              |
| Requête :     | sopen                                 |
| Description : | Fichier>..\bin\DCFMENU.INI>inexistent |
- Modification apportée.

### 6.3 CHANGEMENT D'ANNÉE (FPCHGAN)

Par le changement d'année, ouverture ou fermeture, pour transférer les petites caisses courantes dans l'exercice subséquent, ces dernières doivent être fermées. Présentement, ces petites caisses sont transférées avec leur statut «fermé». Modification apportée pour ne pas transférer ce statut.

### 6.4 INTERFACE DOFIN-TRAFICS (FPTRAFIC)

Modification permettant dorénavant d'utiliser l'option «*rafraîchir et conserver les éléments personnalisés*» lors de la **Récupération..** des tables que nous vous transmettons pour les prévisions budgétaires ainsi que pour le rapport financier annuel incluant la table des investissements.

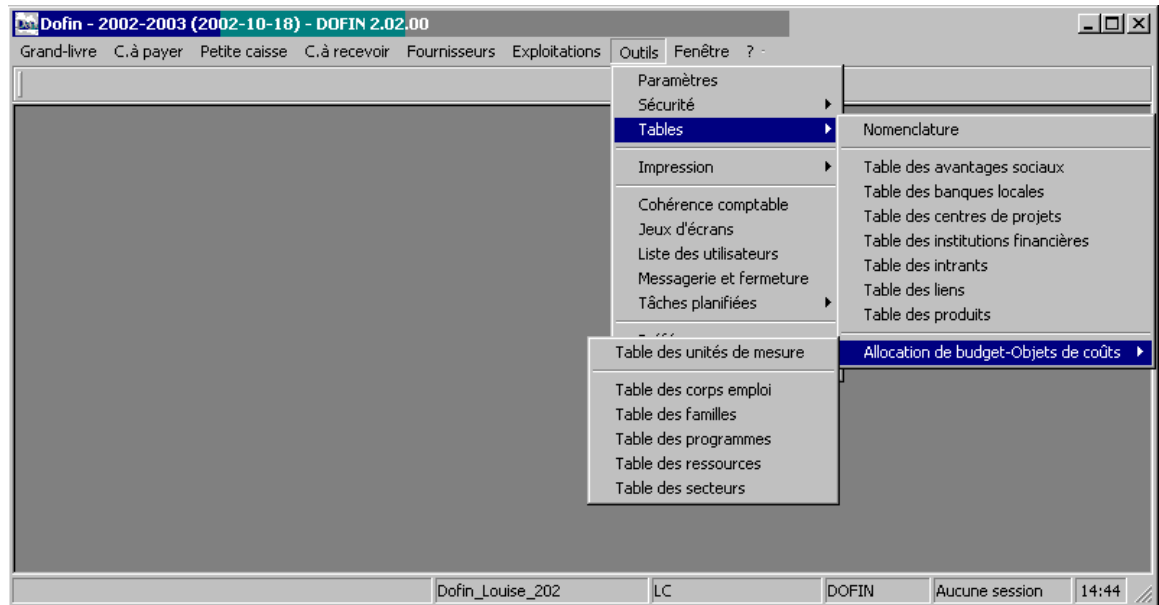
### 6.5 LIENS EXTERNES – IMPUTATION (FPGAIMP)

- 6.5.1 Sur la liste émise par la production, modification du message imprimé dans le cas d'une écriture de journal hors-balance. Dorénavant, la sommation des débits ainsi que la sommation des crédits seront spécifiées dans ce message. Exemple : « *Somme des débits (1,00 ) et des crédits (10,00 ) inégaux.* ».
- 6.5.2 Pour l'imputation massive de transactions «encaissement direct» faisant référence à un numéro de banque local, Dofin comptabilisait le revenu dans le bon compte de banque local mais le numéro de cette banque référant au poste de bilan n'était pas reporté sur la transaction enregistrée à l'historique. Modification apportée.

## 7. MENU DES OUTILS

### 7.1 MENU

Ajout de nouvelles activités pour le budget normalisé, telles la table des **Avantages sociaux** ainsi que **l'Allocation des budgets-Objets de coûts** et les fonctions s'y rattachant.



### 7.2 PARAMÈTRES (FPPARAM)

7.2.1 Modification pour valider adéquatement le profil *Application* versus «autorisation» et «modification» de l'écran *Paramètres*. Présentement, même si seulement la case «autorisation» était cochée, il était quand même possible de modifier les paramètres.

7.2.2 Modification concernant la mise à jour de certaines variables, incluses dans les paramètres de Dofin mais non visibles dans les différents onglets, qui étaient écrasées par un deuxième utilisateur. Ces variables sont :

- le numéro de fichier du dépôt direct;
- les indicateurs des transferts des auxiliaires;
- l'indicateur des avantages sociaux barré (allocation des budgets) .

Voici en exemple, le traitement concernant le numéro de fichier pour le *Dépôt direct*, fonction incluse dans le menu des *Comptes à payer*. Deux usagers démarrent Dofin. Le premier génère le fichier pour le dépôt et de ce fait un numéro séquentiel est incrémenté et inclus dans le nom de ce fichier. Exemple, Dofin attribue le numéro 0008 et conserve ce nouveau numéro dans les paramètres. Suite à la génération du fichier, le deuxième usager modifie les paramètres. Dofin remet alors la valeur 0007 dans les paramètres, valeur qui était effective lors du démarrage de Dofin par ce deuxième utilisateur. De ce fait, le prochain fichier pour le dépôt aura encore la séquence 0008. Modification pour que les changements apportés aux variables nommées ci-haut soient conservés adéquatement.

- 7.2.3 Lorsqu'un nouvel exercice financier est créé, certains usagers verrouillent cet exercice dans l'écran des Paramètres, onglet Glg, afin d'empêcher toutes personnes, autres que celles considérées comme «administrateur» dans Dofin, d'y apporter des modifications. De ce fait, pour la création automatique de comptes à partir de l'exercice courant, via l'écran Compte ou par les transactions comptables, la demande est de ne plus poser la question pour la création dans l'exercice subséquent lorsque barré. Modification apportée.
- 7.2.4 Ajout d'un nouvel onglet **Budget**, qui regroupe toutes les options concernant la notion de budget. Subséquemment, les options attirées au budget qui étaient incluses dans l'onglet **Glg** sont maintenant transférées dans le nouvel onglet. Ces options sont :
- transfert de budget - avec séquence automatique
  - verrouillage – gestion du budget (transfert au glg)
  - budgétisation – activer le budget des effectifs.

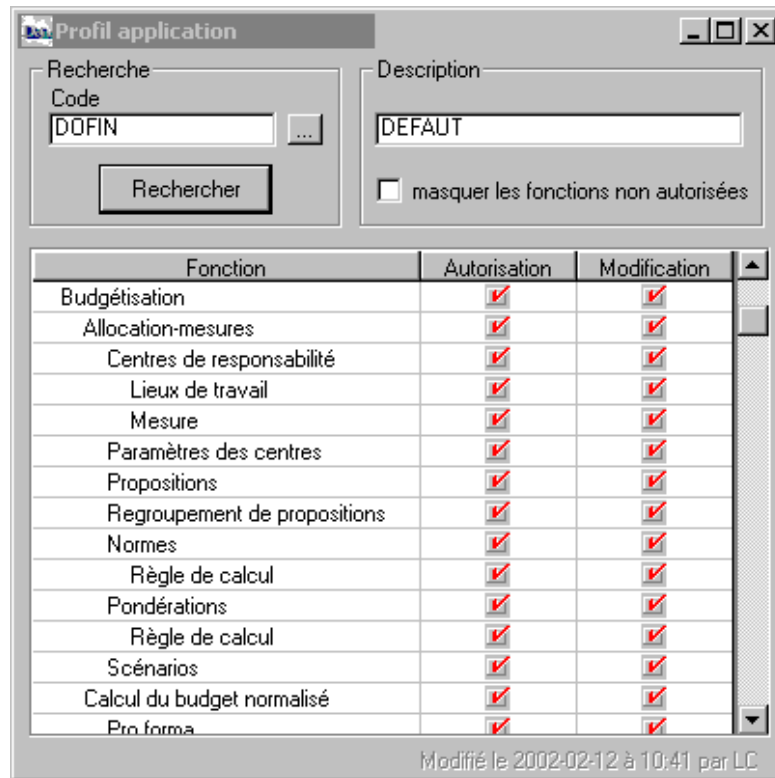
Voici le nouvel onglet **Budget** ...

The screenshot shows a software window titled 'Paramètres' with a tabbed interface. The 'Budget' tab is selected. The window is divided into several sections:

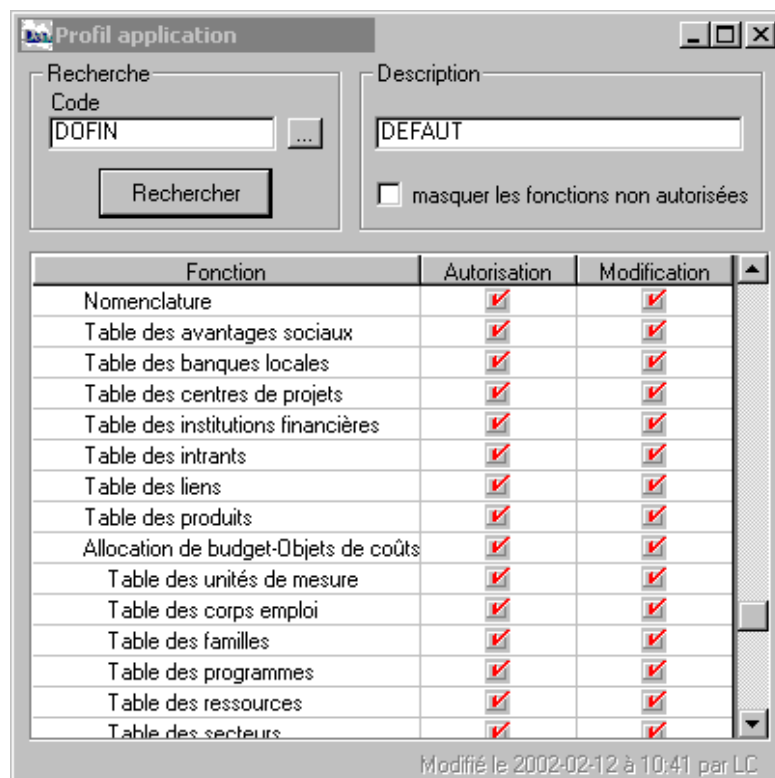
- Effectifs:**
  - activer les fonctions sur les effectifs
  - Salaire brut: [1\*\*]
  - Taux saisonnier: [ ] %
- Normalisation:**
  - Unité centralisée: [ ] (Avantages sociaux)
  - Date de non retour: [ ] (Prévision)
- Calcul du budget:**
  - arrondir au dollar près
- Avantages sociaux:**
  - contrôle exclusif par le système
- Numérotation automatique:**
  - Transfert de budget: [000003]
  - avec séquence automatique (dernier numéro attribué)
- Verrouillage:**
  - Gestion du budget:
    - budget initial barré
    - budget anticipé barré
    - budget ajusté barré
  - Normalisation:
    - barrée

### 7.3 SÉCURITÉ – PROFIL APPLICATION (FPPRFAPP)

Ajout des nouvelles fonctions inhérentes à l'Allocation des budgets. Nous retrouvons ces nouvelles fonctions regroupées sous l'activité Budgétisation du menu Grand-livre...



.... ainsi que dans le menu Outils pour la nouvelle *Table des avantages sociaux* et les fonctions associées à l'activité *Allocation des budgets – Objets de coûts*.



#### **7.4 SÉCURITÉ – PROFIL CONFIDENTIALITÉ (FPPRFCNF)**

Modification concernant la validation des catégories, des centres de projets ainsi que du code de la banque locale. Présentement, le programme effectue la validation strictement sur l'exercice courant. Exemple, si des codes de catégories existent en 2001-2002 mais ont été renommés en 2002-2003, il faut quand même retrouver tous ces codes, anciens et nouveaux, dans le profil confidentialité afin de pouvoir accéder à ces informations selon l'exercice financier dans lequel l'utilisateur travaille. En validant seulement l'exercice courant, lors de la mise à jour du profil confidentialité le message suivant s'affichait : «La catégorie n'existe pas dans la table des catégories. Corrigez s.v.p.». La modification consiste à valider les informations indépendamment de l'exercice financier puisque le profil confidentialité n'est associé à aucun exercice financier.

#### **7.5 SÉCURITÉ – IMPRESSION DE LA SÉCURITÉ (FPIMPSEC)**

Pour l'impression de la *Feuille de travail*, du profil *Application*, impression des codes associés à chaque fonction. Par ces codes, un lien peut être établi entre la fonction et le code utilisateur, et ce, via une requête locale. Exemple, par votre requête il sera possible de connaître tous les utilisateurs qui ont l'autorisation de faire des écritures de journal.

#### **7.6 TABLES – NOMENCLATURE (FPNOMEN)**

Présentement, la recherche d'un élément à partir d'un chiffre fonctionne dans la table des unités administratives ainsi que dans la table des structures d'activités. Exemple : dans la table des unités, on clique dans la liste des éléments affichés afin de positionner le curseur, et par la suite on appuie sur le chiffre 5 : la sélection dans la liste se positionne directement sur la première unité qui débute par 5. Une modification a été apportée afin que cette recherche soit étendue aux autres tables de la nomenclature.

#### **7.7 TABLES – TABLE DES CENTRES DE PROJETS (FPCPRJT)**

Modification de l'écran pour l'affichage des totaux afin de les présenter dans un chiffrier de sommation. L'avantage d'un chiffrier pour les totaux est que lorsqu'il y a un agrandissement ou réduction de la colonne de montants, les totaux suivent.

Table des centres de projets

Centre: 001 Description: ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE LA VERSION 2.02.00 Enveloppe budgétaire: Dépense: 10 000,00 Revenu: 10 000,00

Auto.

Liste des centres de projets

| Centre | Description          | Env. dépense | Bal. dépense | Env. revenu | Bal. revenu | Modifié le | Apparte |
|--------|----------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|------------|---------|
| 001    | ÉCOLE SAINT-JOS      | 10 000,00    | 0,00         | 10 000,00   | 9 700,00    | 2002-10-06 |         |
| 002    | ÉCOLE NOTRE-DA       | 8 000,00     | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 2002-10-06 |         |
| 003    | IMPUTATION MAS       | 0,00         | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 2002-10-06 |         |
| 004    | SECONDAIRE DU I      | 15 000,00    | 15 000,00    | 20 000,00   | 20 000,00   | 2002-10-06 |         |
| 005    | SECONDAIRE SAIN      | 5 000,00     | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 2002-10-06 |         |
| 006    | POLYVALENTE DE       | 0,00         | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 2002-01-28 |         |
| 007    | LOU                  | 0,00         | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 2002-01-28 |         |
| 008    | NOUVEAU CENTR        | 0,00         | 0,00         | 0,00        | 0,00        | 2002-01-28 |         |
| 009    | Nouvelle table à ajo | 8 000,00     | 8 000,00     | 0,00        | 0,00        | 2002-10-06 |         |
| 17     |                      | 96 000,00    | 73 000,00    | 30 000,00   | 29 700,00   |            |         |

Sommaire...

... modification identique pour la fenêtre appelée par la plaquette **Sommaire ...**

Sommaire des projets par centre

| Centre | Bud.Dép.  | Bud.Rev. | Engagement | Dépense   | Revenu | Disponibilité | Pour |
|--------|-----------|----------|------------|-----------|--------|---------------|------|
| 001    | 10 000,00 | 300,00   | 6 020,00   | 28 000,00 | 150,00 | -24 170,00    | -249 |
| 002    | 8 000,00  | 0,00     | 1 028,00   | 17 500,00 | 0,00   | -10 528,00    | -132 |
| 003    | 0,00      | 0,00     | 0,00       | 0,00      | 0,00   | 0,00          |      |
| 004    | 0,00      | 0,00     | 0,00       | 0,00      | 0,00   | 0,00          |      |
| 005    | 5 000,00  | 0,00     | 0,00       | 1 500,00  | 0,00   | 3 500,00      | 70   |
| 006    | 0,00      | 0,00     | 0,00       | 0,00      | 0,00   | 0,00          |      |
| 007    | 0,00      | 0,00     | 0,00       | 0,00      | 0,00   | 0,00          |      |
| 008    | 0,00      | 0,00     | 0,00       | 0,00      | 0,00   | 0,00          |      |
| 17     | 23 000,00 | 300,00   | 7 063,00   | 47 000,00 | 150,00 | -31 213,00    | -138 |

Annuler

## 7.8 IMPRESSION – RÉIMP.-JOURNAUX (FPIMPJRL)

Achat génère des sessions sans aucune transaction dans Dofin. Dans la fonction Réimp.-journaux, lors de l'interrogation d'une telle session, Dofin affiche le message « Ce numéro de session n'existe pas. Corrigez s.v.p. ». De plus, avec l'utilisation des icônes pour afficher le suivant ou le précédent, le numéro de session ne bouge plus et c'est toujours le même message qui reste affiché. Une modification a été apportée pour que le défilement par suivant et précédent s'effectue adéquatement. De même, le message a été modifié pour « Ce journal de transactions est vide. La demande est refusée ».



## 7.9 COHÉRENCE COMPTABLE (FPPANIQ)

Modification permettant d'inscrire la cohérence comptable dans les **tâches planifiées**. L'avantage de cette modification est que la cohérence peut s'exécuter régulièrement en dehors des heures ouvrables. Pour ce faire, il faut au préalable compléter certaines informations dans le menu *Outils*, élément *Tâches planifiées*, pour les fonctions «Données paramétrées» et «Serveurs de tâches». Du côté de l'écran de la *Cohérence comptable*, c'est via l'écran d'impression, appelé par l'icône de l'imprimante inscrite dans la barre d'outils, que nous retrouvons une plaquette **Planifier une tâche ...** Pour toute information sur les tâches planifiées, nous vous référons au Guide pratique de Dofin.

## 7.10 SESSION DE TRAVAIL (FPSSNTRV)

Dans cet écran, tous les exercices financiers sont présentement affichés en ordre croissant, comme dans l'écran de démarrage de Dofin au niveau du menu déroulant du champ «exercice financier». Une demande de modification nous a été acheminée afin d'inverser l'ordre pour l'écran de démarrage. Subséquemment, cette modification se reflète également dans l'écran *Session de travail*.

## 8. GÉNÉRAL

### 8.1 LOGO (FPFINANC)

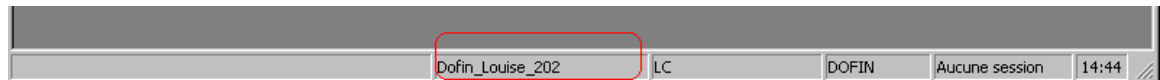
Modification afin d'afficher la version 2.02.00 dans le logo de DOFIN lors du démarrage de l'application.

### 8.2 ÉCRAN POUR LE DÉMARRAGE DE DOFIN

Le menu déroulant de l'exercice financier affiche présentement tous les exercices en ordre croissant. La modification consiste à les afficher en ordre décroissant. La raison de ce changement est que si l'exercice financier ne s'affiche pas par défaut, car non inscrit dans les paramètres comme exercice proposé, l'utilisateur active le menu déroulant pour sélectionner l'exercice courant, lequel se trouve à la toute fin. Maintenant, cet exercice se trouvera au début, évitant ainsi à l'utilisateur de faire défiler ce menu. Cette modification se reflète automatiquement dans l'écran *Session de travail* du menu *Outils*.

### 8.3 ÉCRAN DOFIN

Dans le bas de l'écran, affichage du nom de la banque de données utilisée. Cet affichage permet à l'utilisateur de savoir rapidement s'il travaille dans une banque test ou dans la banque réelle de Dofin.



### 8.4 TAILLE ORIGINALE DES ÉCRANS

Certains écrans ont subi des modifications suite à l'ajout d'information. Afin d'éviter que chaque utilisateur ait à ramener la taille originale de ces écrans, une réinitialisation automatique sera effectuée, et ce, pour tous les écrans, modifiés ou non. D'autre part, la taille originale peut se remettre individuellement en activant le menu contextuel de l'écran ou tout simplement par l'utilisation des touches CTRL+F5.

### 8.5 VUES ET TABLES TEMPORAIRES

Côté technique, lors de l'installation d'une nouvelle version, il y aura systématiquement destruction des «vues» et des tables temporaires. Les «vues» détruites débutent par FIN\_R..., FIN\_S..., et FIN\_V... Les tables temporaires sont FIN\_TTCAT, FIN\_TABLEP et FIN\_TTREL.

### 8.6 CHIFFRIERS

8.6.1 Sous Windows XP, les chiffriers qui ont des sections en gris, le quadrillage n'apparaissait plus. Modification apportée.

- 8.6.2 Les **blocs-notes** inclus dans les chiffriers pourront désormais être imprimés via l'icône de l'équerre. Exemple, les blocs-notes de l'écran *Transfert de budget*.

## 8.7 TERMINOLOGIE ANGLOPHONE

Modification dans quelques programmes pour une inscription adéquate de certains termes anglophones utilisés dans les écrans ou les listes

- historique du compte (history of account) et ...  
historique du fournisseur (history supplier) et ...  
journal de bord (logbook) :
  - pour ces trois interrogations à l'écran, certaines transactions ne sont pas forables. Dans ce cas, le message affiché «*This transaction type can't be bored*» est changé pour «*No details available for this type of transaction*»;
- rapports financiers (financial reports):
  - terme «*caterory*» changé pour «*category*»;
  - terme «*omit blank lines*» changé pour «*omit lines at zero*»;
  - inscription adéquate pour «*rounded to dollar*» et «*rounded to thousand*»;
- facture des comptes à payer (invoice):
  - terme «*Paiement*» identifiant le numéro de chèque changé pour «*Payment*»;
- impression des paiements (print payments):
  - terme «*deposit active*» changé pour «*deposit notification*»;
- définition des caisses (petty cash definition) :
  - impression via l'icône de l'équerre, dans les choix de colonnes pour l'état personnalisé il manquait le titre de la dernière colonne «*created by*»;
  - onglet *Responsible*, inscription adéquate du mot «*address*»;
- suivi des demandes (reimbursements following):
  - terme «*Perceived*» changé pour «*Received*»;
- fournisseur/client (supplier/customer):
  - inscription de «*tax slips*» en 2 mots plutôt qu'en un seul;
  - institutions financières pour le dépôt direct, terme «*branch*» changé pour «*transit*»;
  - terme «*resource*» changé pour «*contact*»;
- paramètres (parameters) :
  - onglet *G. ledger*: terme «*Concatenation*» changé pour «*Merge*».

## 9. ÉTAPES DE L'INSTALLATION

### Étape no 1 – Prise de copie de la banque

### Étape no 2 – Préalables

L'utilisateur doit s'assurer:

- que la version 2.00.00 soit déjà opérationnelle;
- d'avoir les permissions en écriture sur le répertoire des programmes FINANCE\BIN.

### Étape no 3 – Fichier à récupérer

Nous vous demandons de récupérer le fichier *Inst20200.exe* dans le répertoire FINANCE\INSTALL et de l'exécuter. Ce fichier peut être récupéré soit ...

- à partir du babillard Dofin;
- ou directement du FTP, répertoire *Gestion\_administrative/Dofin/Dofin\_SQL10*.

### Étape no 4 – Installation

En exécutant le *Inst20200.exe*, voici le défilement des écrans :

- 1) Un premier écran s'affiche vous demandant de spécifier le choix du langage.
- 2) Le deuxième écran, intitulé *Bienvenue*, vous indique le numéro de la version.
- 3) Le troisième écran est une nouvelle fenêtre vous informant du contrat sur l'utilisation du logiciel en vertu de la *Loi sur les droits d'auteurs*. Une confirmation sur les modalités d'utilisation vous sera demandée. La poursuite de l'installation ne pourra s'effectuer que par l'acceptation.
- 4) Le quatrième écran aura l'intitulé *Sélectionner le répertoire de destination*. Vous n'aurez qu'à mentionner où réside Dofin ainsi que le répertoire FINANCE, tel que : ?:\FINANCE.
- 5) Dans le cinquième écran, *Sélectionner les composants*, seront cochées par défaut les options *Application Dofin SQL (Programmes)* et *DofinDB pour SQL 7.0*. Par cette dernière option, il se créera le répertoire FINANCE\SQL7\V202.00 où résidera le programme DofinDB qu'il sera obligatoire d'exécuter suite à l'installation.

L'exécution terminée, un fichier INSTALL.LOG est créé directement dans le répertoire FINANCE. Si ce fichier existe déjà dans ce répertoire, les informations de l'installation s'ajouteront à la fin. Si vous désirez conserver le fichier original, vous pouvez le renommer avant de procéder à l'exécution du *Inst20200.exe*. Les programmes sont copiés directement dans FINANCE\BIN.

### Étape no 5 – Mise à niveau de la banque Dofin

Suite à l'installation, il sera obligatoire d'exécuter le FINANCE\SQL7\V202.00\DofinDB afin de procéder à une mise à niveau de la banque Dofin. Les opérations suivantes seront alors effectuées :

1. Ajout de nouvelles tables FIN\_BN\* pour le volet Allocation des budgets;
2. Table FIN\_PRJT\_HIST : nouvelle table pour les historiques des budgets des projets. À la conversion, une entrée sera faite dans cette table pour les budgets existants dans les projets. Le numéro de séquence est à un pour chacune des entrées de chacun des exercices.
3. Table des paramètres, FIN\_PARAM\_ORG\_EXER, ajout de nouveaux champs :
  - IND\_NRMLSTN\_BARRE ;
  - IND\_CALC\_BUD\_ARRNDR ;
  - BN\_UNIT\_CNTRALE\_ASOC ;
  - DATE\_NON\_RTR\_PROFORMA ;
  - EFF\_OBJET\_DEP : valeur 1\*\* par défaut ;
  - EFF\_TAUX\_SAISONNIER ;

- IND\_AV\_SCX\_BARRE ;
  - IND\_AV\_SCX\_EXCLUSIF ;
  - IND\_TAXE\_EXCLUSIF ;
4. Table FIN\_ECO, ajout d'un nouveau champ PROF\_SEC, initialisé à null par défaut, lequel sera utilisé dans une version ultérieure.
  5. Table FIN\_GLG\_PREP\_BUDG : nouvelle définition de la table de la préparation budgétaire, donc conversion de la table existante :
    - champ indiquant la provenance, IND\_PROV, initialisé à 0 pour signifier que l'origine du compte est le grand-livre et non le module de l'Allocation des budgets ;
    - champ «budget anticipé» : conservé tel quel ;
    - champ «budget initial» : conservé tel quel et, en plus, copié dans le nouveau champ «budget pro forma initial» BDGT\_PRO\_INIT ;
    - champ «budget ajusté» : valeur à zéro ;
    - autres champs du pro forma initial demeurent à zéro :
      - BDGT\_PRO\_INIT\_EFF
      - BDGT\_PRO\_INIT\_AVNTG
      - BDGT\_INIT\_EFF
      - BDGT\_INIT\_AVNTG
  6. Création d'un index «NO\_CMPT, EXER\_FIN» dans sept tables afin d'améliorer la performance du programme *Génération massive de comptes* :
    - FIN\_CAP\_DIST
    - FIN\_CAR\_DIST
    - FIN\_COMM\_DIST
    - FIN\_BLOCNOTE\_ECR
    - FIN\_CMPT\_CONC
    - FIN\_ENCAIS
    - FIN\_PC\_DEF
  7. Profil application, le nouvel item «Budgétisation», sous lequel sont maintenant regroupés les fonctions *Gestion du budget* et *Budget mensuel*, sera coché 'autorisation' et 'modification' si l'une ou l'autre de ces fonctions de budget est présentement accessible en autorisation.
  8. Profil application, ajout de tous les nouveaux éléments de la budgétisation

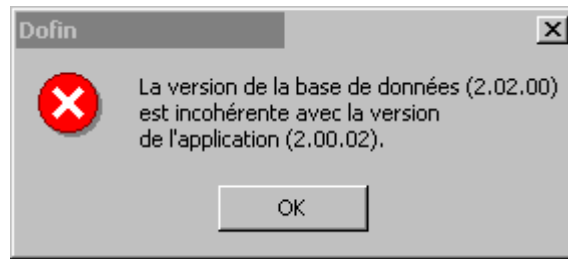
## Étape no 6 – Prise de copie de la banque Dofin

### Étape no 7 – Vérification

Au démarrage, Dofin devrait vous afficher la version 2.02.00. De plus, si vous désirez vérifier la version d'un programme modifié, il suffit de faire l'appel de l'écran, tel l'écran *Compte*, et d'activer les touches CTRL+ALT+A . On devrait alors vous afficher également la version 2.02.00.

### Étape no 8 – Installation à distance

Pour une installation à distance, si cette version n'est pas immédiatement mise à jour, un message d'avertissement sera émis au démarrage de Dofin. Il sera alors impossible d'accéder à Dofin.



Pour terminer, nous vous souhaitons une bonne installation. Si des questions supplémentaires s'avèrent nécessaires, n'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir d'y répondre.